

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOÏ

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1887
Programme des courses
Hippodrome de la Citadelle
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juillet 1887)

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1887, p. 2)

Nous avons entendu plusieurs personnes parler de la création d'une société hippique à Hanoï, c'est une excellente idée, et nous informons les promoteurs de cette proposition que les colonnes de *L'Avenir du Tonkin* seront toujours gracieusement mises à leur disposition.

COURSES
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1888)

La première réunion du Derby tonkinois qui a eu lieu dimanche dernier a été favorisée par un temps superbe.

Tout Hanoï s'était donné rendez-vous à la Citadelle et, dès deux heures et demie, toutes les places étaient envahies.

La piste avait été tracée sur le champ de manœuvre, la musique militaire était placée sous un kiosque et un porion de miliciens faisait la haie autour du *ring* ainsi qu'à l'entrée des tribunes ; ces dernières se trouvaient au bas du mirador qui forme une sorte de tribune naturelle sur laquelle on n'a eu qu'à poser des bancs et des sièges.

La décoration de cette partie du champ de course a été particulièrement réussie. Mentionnons encore l'enceinte du pesage où se pressent les sportsmen, les buvettes tenues par M. Jumillard et le bureau des paris mutuels.

À trois heures précises, M. le gouverneur général arrive en voiture et est salué par la *Marseillaise* ; il est bientôt suivi par M. le général Bégin accompagné d'un grand nombre d'officiers, M. Berger, résident général p. i. et M^{me} Berger, S. E. le kinhuoc et tous les fonctionnaires présents à Hanoï.

Les courses commencent immédiatement. C'est M. Deschamps officier de cavalerie, aidé de M. Borgaard, qui fait fonction de *starter*. MM. Jame et Henry sont au poteau d'arrivée en qualité de juges.

.....

Journée du 15
LES COURSES
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1888)

En France, c'est le 14 juillet ; aux colonies c'est le 13, le 14 et le 15, et toutes ces fêtes se passent pendant les plus grandes chaleurs ; on peut donc juger par là du ressort patriotique dont nous autres, colons du Tonkin, sommes animés.

Depuis trois jours, de nombreux ouvriers travaillaient à l'assèchement de la piste qui, dans certains endroits, offrait plutôt l'aspect de petits lacs que d'un terrain de courses ; enfin, à force de patience et, surtout, grâce à l'initiative de MM. les membres du comité, la réunion, annoncée pour le 14, a pu avoir lieu le 15.

Dès 5 h., malgré une chaleur accablante, les tribunes sont envahies ; le tour de la piste et la pelouse sont garnis de nombreux indigènes.

À 5 h. 1/2 arrive le général Bégin, accompagné de son aide de camp, M. le capitaine Guyonnet ; les honneurs lui sont rendus par la compagnie de milice rangée en bataille près de l'escalier central. Aux tribunes, des commissaires empressés placent les dames, distribuent des programmes qui font l'admiration de tout le monde. Ils sont tricolores et ornés d'une jolie petite cocarde aux couleurs nationales faites par les soins d'une dame charmante que nous ne citerons pas, mais dont tout le monde connaît le nom. M. Voinier [vétérinaire en premier], toujours galant, a fait préparer, pour être offerts aux dames de charmants petits bouquets cueillis dans son magnifique jardin de la pagode des oiseaux, qui renferme, en outre des fleurs les plus jolies et les plus rares, une pépinière d'arbres et de plantations dont l'acclimatation fera plus tard la prospérité du Tonkin.

Les honneurs de la tribune sont faits par M. Hallais ¹, président du comité des courses ; S. E. le kinh-luoc, le tong-doc et de nombreux mandarins assistent également à la réunion.

Le premier départ est donné à 5 h. 1/2 précises.

PRIX DE LA BASTILLE. — Course attelée

Distance, 2.000 mètres. 1^{er} PRIX : 25 piastres. — Le second retire son entrée. Entrée, 2 piastres. 3 chevaux engagés. 3 partants : *Polka*, à M. Coutel (le propriétaire) ; *Levis-Coco*, à M. Roché (le propriétaire) ; *Rumsteack*, à M. Chevillet (le propriétaire). Sur la demande des concurrents, la distance indiquée sur le programme, 2.000 mètres, est portée à 3.000 mètres, soit trois tours. Au départ, *Levis-Coco* hésite, fait quelques battues de galop, ce qui laisse *Polka* prendre les devants qu'il conserve pendant un tour. *Levis-Coco*, qui jusqu'alors était retenu, prend son allure et le dépasse facilement ; *Rumsteack* suit derrière, perdant plus de distance à chaque tour. *Levis-Coco* arrive premier et *Polka* second. — Le gagnant n'est autre que l'ancien *Coco* qui a déjà gagné plusieurs fois au trot attelé et ail galop ; depuis un mois, il est vendu à M. Roché

Pendant la course de voitures, M. le gouverneur arrive ; il est avec M. Parreau, notre résident général ; M le capitaine Dol, officier d'ordonnance de M. le gouverneur général ; MM. Chesne et Outrey, sous-chef-du cabinet politique de M. le gouverneur et M. Alcan, chancelier. M. Alcan, en délicieuse toilette mauve qui lui sied à ravir, va prendre place à côté des nombreuses dames qui garnissent déjà les tribunes et qui, malgré une chaleur étouffante, ont tenu à honneur d'assister à la réunion.

PRIX DE HONE-GAYE. — Course au galop

Distance, 1.500 mètres pour chevaux dynamites montes par des Annamites. — 1^{er} PRIX : 10 piastres. — 2^e PRIX : 5 piastres.— 3^e PRIX 2 piastres. Poids libre. Entrée 1 piastre.

¹ Charles-Émile Halais (et non *Hallais*)(1846-1918) : résident-maire de Hanoi. Il se reconvertit dans les affaires à partir de 1899. Voir [encadré](#).

À cette course, 3 concurrents seulement ; aux autres réunions les chevaux engagés étaient beaucoup plus nombreux, nous ne nous expliquons pas pourquoi il n'y a pas eu plus d'engagements.

PRIX DU 14-JUILLET. — Course au trot monté

Distance, 2.000 mètres pour chevaux annamites montés par des gentlemen. — 1^{er} PRIX 10 piastres. Le second retire son entrée. — Poids 72 kilos. — Entrée, 2 piastres.

6 chevaux engagés, 6 partants : *Fan-Fan*, à M. Gelet (Champeaux), *Gribouille*, à M. Paul (le propriétaire) ; *Qui-nhon*, écurie Co'Hé (O'Hégerty) ; *Tia*, à M. Roché (le propriétaire) ; *Catinat*, à M. Iraçabal (le propriétaire) ; *Rabouteux*, à M. Chaflaut (le propriétaire). *Tia*, jusqu'à présent toujours vainqueur, devait être battu par *Catinat*. Beaucoup de paris restaient même engagés sur ces deux chevaux, mais *Catinat* était le favori.

Après un très mauvais départ, *Catinat* ne peut se remettre au trot ; il reste au petit galop, malgré les efforts de son jockey, M. Iraçabal, excellent cavalier, qui est fort étonné de voir son cheval à cette allure, car pendant la période d'entraînement, il n'avait jamais cherché une seule fois à galoper. *Tia* prend les devants, laisse derrière lui *Catinat* qui, enfin, prend son train habituel ; il gagne à vue d'œil, passe facilement *Gribouille* et *Rabouteux* qui menaient bon train et gagne de cinq longueurs environ. Un demi-tour en plus et *Catinat* gagnait certainement.

.....
.....

Il est 7 heures, la nuit est venue, les nombreux spectateurs quittent la citadelle, enchantés de cette charmante réunion ; quelques-uns vexés d'avoir été obligés de tirer la langue à la buvette qui a, pendant quelques instants, manqué de glace.

Étaient juges à l'arrivée : M. Jame, vice-président, et M. Henry. — M. le lieutenant Deschamps donnait les départs et M. Viterbo présidait au pesage.

COURSES

Un nouveau champ de courses

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1888)

La piste de l'hippodrome de la Citadelle devant être coupée pour l'installation de nouveaux ateliers du parc d'artillerie, le comité des courses est à la recherche d'un nouveau terrain. Un magnifique emplacement a été trouvé ; nous espérons que les autorités françaises feront tout leur possible pour qu'il soit cédé.

Le terrain est situé à droite du blockhaus nord. On y accède par la porte qui se trouve sur le chemin longeant la digue, entre la rue du Papier prolongée et le blockhaus.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOI

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1889)

Le comité de la Société des courses de Hanoi s'est, réuni le samedi 23 mars sous la présidence de M. de Carné dans le local du Cercle.

Cette réunion, organisée d'urgence à cause du prochain départ de son président, a adopté le projet du nouvel hippodrome présenté par M. de Carné. Le nouveau champ de courses est situé en dehors de la digue presque en face du blockhaus nord : une ouverture pratiquée dans la digue à l'endroit de la rue du Charbon, où est situé le collège des interprètes, en permettra l'accès. Les tribunes seront construites entre la

digue et le champ de courses. Le terrain choisi n'est généralement inondé que pendant quelques jours au moment des grandes crues. M. Hauser veut bien se charger de faire les démarches nécessaires auprès des autorités annamites pour l'obtention de la concession du terrain.

Le comité fixe le montant de la cotisation à une piastre par mois pour tous les sociétaires et, séance tenante, demande au sympathique président du Cercle l'autorisation de déposer une liste de souscription sur le bureau du Cercle afin de provoquer de nouvelles adhésions, qui apporteront à la Société le concours qu'elle a perdu par suite du départ d'un grand nombre de ses membres.

Le comité, de son côté, fera circuler en ville une liste de souscriptions afin de recueillir de nouvelles adhésions. Il espère que son appel sera entendu et qu'il lui sera permis de continuer avec succès l'œuvre entreprise l'année dernière.

LES COURSES

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1889)

La réunion du 14-Juillet a été brillante et eut été complètement réussie si le soleil avait été moins ardent.

C'est là un inconvénient de saison auquel il faut se résoudre. Quant au terrain, le verra-t-on jamais bon à cette époque ? Non, évidemment, il sera toujours dur comme dimanche dernier, ou inondé comme il y a un an.

Tous les détails n'ont pas été parfaits quant à la direction des courses, cela est certain, mais nous ne sommes ni à Longchamp ni à Auteuil, nous sommes à Hanoi, Tonkin, et il faut savoir, pour le sport, comme pour bien d'autres choses, se contenter de peu.

Il faut espérer que pour les courses de la saison d'hiver, nous aurons un hippodrome qui ne laissera rien à désirer, des commissaires connaissant leur affaire, de beaux prix et beaucoup de chevaux pour les disputer. Sous ce rapport, la journée de dimanche dernier n'a pas été sans intérêt, car les prix étaient d'une importance convenable et les chevaux assez nombreux, du moins dans trois principales épreuves.

Le général en chef et M. le résident supérieur, présidents d'honneur de la société, étaient présents ainsi que beaucoup de dames en élégantes toilettes.

[Le prix du Mirador, pour chevaux et cavaliers annamites, n'a pas réuni un aussi grand nombre de concurrents qu'on pouvait l'espérer dans une ville où les cavaliers sont très nombreux.](#)

La course au trot attelé a été disputée par trois concurrents seulement et a été gagnée facilement par *Égée*, un remarqué trotteur appartenant à M. le capitaine Belin, aide de camp de M. le général Bichot.

Dans le prix du Lac, dont les conditions étaient faites pour attirer les débutants et les modestes, il n'y a eu également que trois partants. Cette course a été gagnée facilement par *Chaton*, à M. le capitaine de Carné.

Beaucoup de propriétaires s'exagèrent la qualité de leurs chevaux et, au lieu de commencer par le commencement, veulent débiter par un coup de maître. C'est ce qui a fait retirer en ligne, dans le prix de l'Exposition, le gros morceau du programme, sept concurrents, lorsque trois, tout au plus, pouvaient avoir des prétentions fondées.

La moitié, au moins, des chevaux engagés dans cette course n'avaient aucune chance de la gagner, tandis que, dans le prix du Lac, dont les conditions excluaient les chevaux ayant gagné plus de 50 \$, c'eût été le contraire.

Après un faux départ à la suite duquel trois chevaux ont fait un tour de piste complet, les sept concurrents ont été ramenés au départ et sont partis bien groupés. *Dragon* a pris la tête à une allure très rapide, suivi de trois ou quatre longueurs par le

brave vétéran *Dap-cau*, qui ne compte plus ses victoires et s'améliore avec l'âge, comme le vin généreux. Au tournant du Réduit, rendu encore plus mauvais par suite de la rectification obligée de l'ancien parcours, *Dragon* s'est jeté en dehors de la piste, suivi par *Dap-cau*. Lorsque les deux chevaux sont rentrés dans la piste, l'ordre était interverti, le cheval de M. de Cuers précédant *Dragon* de quatre longueurs et arrivant premier, malgré les efforts énergiques de son cavalier, M. O'Hégerty de Magnières. qui, comme toujours, a monté dans la perfection. *Gabelou* s'était dérobé au premier tournant.

La course de haies des Spahis a réuni huit partants montés avec vigueur et entrain et s'est terminée par une jolie arrivée chaudement disputée. Sur les huit chevaux qui ont pris part à cette course, sept, dont les quatre premiers, sont de jeunes chevaux achetés dans le Phu-yên au mois de mai dernier. Malgré le dressage sommaire qui leur a été donné, ils ont accompli le parcours avec une grande régularité, abordant l'obstacle avec une franchise remarquable, et, sauf un ou deux qui sont tombés, sautant avec une assurance et une adresse de vieux routiers.

Le prix de Hué, course de haies, handicap, a été couru par les cinq chevaux qui figuraient au programme. L'invincible *Dap-cau* a pris en tête à une allure rapide et a gagné de dix longueurs, battant *Phu-yên* 2^e et *Chaton*:3^e ; les autres loin derrière. Mon vieux *Dap-cau*, si ton maître ne t'élève pas un jour une statue, tu pourras lui dire qu'il n'est qu'un ingrat !

La journée s'est terminée par le Military, dont les prix avaient été offerts : le 1^{er} par un officier dont le nom est resté inconnu ; les deux autres par M. Tiep-sam. chef de la congrégation de Cantion.

Cette course a été menée vivement par *Siècle*, monté par son propriétaire, le lieutenant Debon, et par *Alençon*, au lieutenant Colombani, de *Niolo*. monté par M. Blondla, lieutenant d'infanterie de marine ; *Amiral* au capitaine de Carné, monté par le lieutenant Rivière, de l'artillerie de terre, suivait tranquillement à une assez grande distance ; à l'avant-dernier tournant, il se rapprochait des deux premiers ; en entrant dans la ligne droite, il prenait la tête en quelques foulées puissantes et arrivait facilement premier.

Alençon était second, *Siècle* troisième. Les trois officiers qui ont monté dans cette course s'en sont acquitte de façon à faire regretter au public de ne pas les voir plus souvent en selle.

M. Rivière a monté *Amiral* avec un tact et un sang-froid dignes de tous les éloges.

Les sept courses ont été courues en une heure et demie, ce qui, au point de vue de l'organisation et de la conduite de la réunion, est digne de remarque.

DOLLAR

LE NOUVEL HIPPODROME (L'Avenir du Tonkin, 7 décembre 1889)

L'emplacement du nouvel hippodrome de Hanoï a été définitivement arrêté. Il se trouvera à gauche du boulevard Gambetta, en montant vers la pagode des Corbeaux.

La piste aura 1.000 mètres de tour ; les tribunes seront au fond, du côté de la campagne, et feront, par conséquent, face au Camp des Lettrés en tournant le dos au soleil couchant.

Le cadre est superbe, les dégagements sont aussi vastes que possible ; la piste aura l'immense avantage d'être, pour ainsi dire, en ville et permettra à chacun d'entraîner ses chevaux et de s'exercer sans trop de perte de temps.

C'est M. Dejoux ² qui est chargé du plan des tribunes et nous ne pouvons que nous en rapporter à l'expérience et au bon goût du sympathique sous-directeur des travaux publics, pour leur élégance et leur solidité.

L'adjudication pour les travaux de terrassement, annoncée pour le 3 décembre, n'a pas abouti.

Les 4 soumissionnaires demandaient un prix trop élevé.

Le comité a traité de gré à gré avec MM. Fournier, Trelluyer et Levaché*.

La nouvelle piste commencée aujourd'hui devra être terminée pour le 15 janvier.

COURSES

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1890)

L'inauguration du nouvel hippodrome a eu lieu le 2 février par un temps splendide.

L'assistance était énorme. La partie de la pelouse réservée aux voitures était couverte par plus de cent attelages. Les tribunes remplies jusqu'au faite, étaient insuffisantes et le pesage regorgeait de monde. Le nombre des chevaux engagés était considérable, et les courses, commencées à 3 heures, ne se sont terminées qu'à 6.

Dans la tribune officielle, on remarquait: M. le gouverneur général et M^{me} Piquet, M. le général en chef, M^{me} et M Bichot, M. le résident supérieur, M. et M^{me} Landes, MM. Forestier et Nicolai administrateur des affaires indigènes de Cochinchine, M. Pavie et la mission du Laos ; L. L. E. le kinh-luoc et le kham-sai, etc., etc. Citer les jolies femmes et les toilettes élégantes serait impossible tant elles étaient nombreuses ! Il suffira de dire que tout Hanoï était là et que les villes voisines étaient représentées par un contingent sérieux.

Le comité, qui n'avait pas épargné sa peine pour construire et aménager en cinq semaines le nouvel hippodrome, a été récompensé par l'empressement du public à assister à cette première réunion, et y a trouvé des encouragements pour l'avenir. .

On peut dire sans crainte que cette fête est la plus belle qu'on ait vu au Tonkin.

Lorsque les nouvelles tribunes seront construites, que la pelouse sera nivelée et que les plantations en projet seront faites, l'hippodrome nouveau ne laissera rien à désirer.

.....

SOCIÉTÉ DES COURSES D'HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1890)

La Société des courses s'est réunie en assemblée générale lundi soir à l'effet d'élire un président en remplacement de M. le capitaine de Carné.

La réunion a eu lieu dans la salle du restaurant Voisin ; 27 membres étaient présents. M. le capitaine Bauchet, chef du bureau typographique de l'état-major, a été élu.

Voici comment les voix se sont réparties : MM. le cap. Bauchet 25 voix, Trouette 6, Lombard ³ 6, Chesnay 2.

² Marie Hippolyte *Paul* Dejoux : ingénieur en chef des travaux publics au Tonkin, vingt-cinq années de séjour en Extrême-Orient dont une bonne partie, dans les possessions britanniques (*La Politique coloniale*, 9 mai 1896). Décédé à Enghien le 31 janvier 1905, à l'âge de soixante-quatre ans.

³ Jules Lombard (1853-1913) : administrateur-gérant de la ferme de l'opium, puis créateur à Tourane de la maison de thé [Lombard & Cie](#).

Commentant la visite des régents à Hanoï, le 14 octobre 1891, le lieutenant Fernand Bernard observe que « le peuple annamite a l'air de se f... de ses souverains » et se passionne davantage pour les courses de chevaux qui allaient commencer le 17⁴.

SPORT

RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 1891
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1891)

Malgré les craintes exprimées par plusieurs personnes sur la réussite de la réunion du 22, la Société des courses de Hanoï peut enregistrer la journée de dimanche comme un beau succès. Même affluence que précédemment, tribunes entièrement remplies, joli défilé de voitures, temps superbe, rien n'a manqué à la fête.

Le programme indiquait 39 engagements.

.....

Les prochaines courses auront lieu, à Hanoï, le 6 décembre prochain ; à Haiphong les 13 et 20 décembre.

Le Grand Prix d'Hanoi sera couru le 27 décembre.

Toutes ces réunions promettent d'être intéressantes, car les deux sociétés ont devant elles un assez grand nombre de prix offerts.

M. Beauchamp, notre résident-maire, qui a déjà beaucoup aidé la Société des courses dans les embellissements de l'hippodrome, vient d'aviser le comité qu'il offrirait un prix de 50 piastres.

On annonce, pour la première réunion d'Hanoï, un *military* et, pour la fin de décembre ou le commencement de janvier, un *cross-country*, couru par des gentlemen.

Le prix du *Military*, un objet d'art, est offert par M. le colonel Delaissey et MM. les officiers d'artillerie.

Dollar.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1893)

M. Balliste⁵, représentant de l'entreprise G. Soupe, vient d'offrir à la Société des courses de Hanoï un prix de \$ 100 qui sera couru sous le nom de Prix du Chemin de fer.

M. le général Duchemin vient également d'envoyer à M. Lombard, président de la Société des courses, une superbe garniture de cheminée en bronze chinois, qui sera donnée comme prix à une prochaine réunion.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1893)

Lundi soir a eu lieu, dans l'une des salles du Grand Hôtel, l'assemblée générale de la Société des Courses de Hanoï.

⁴ Lettre à son frère Lazare, 16 octobre 1891, citée par Philippe Devillers, *Français et Annamites, Partenaires ou ennemis ? 1856-1902*. Paris, Denoël, 1998, p. 396.

⁵ Lucien Balliste : fondé de pouvoirs de la S.N.C. Soupe et Raveau, puis [entrepreneur](#) à Hanoï.

M. Lombard, président, a donné lecture du rapport exposant la situation de la Société.

Tous les comptes ont été approuvés. Il a été ensuite procédé à la nomination d'un nouveau comité. On sait qu'une partie des anciens membres sont sur le point de quitter le Tonkin et avaient averti qu'ils ne se représentaient pas.

51 membres se trouvaient présents. Le scrutin a donné les résultats suivants : Président : M. Lepinte ⁶ ; vice-président ; M. Guis ; membres du comité : MM. Pouymayou, capitaine Gérard, capitaine Frichement, Ponsard, Duraffour ⁷, Gaignot, Duveilliers et Balliste.

M. Mézières exprime, au nom de l'assemblée, tous les regrets que cause le départ de M. Lombard à qui l'on doit la prospérité constante et toujours croissante de la société. Il propose qu'en témoignage de reconnaissance, M. Lombard soit nommé président honoraire. Cette motion, très applaudie, est votée par acclamation.

M. Lepinte se lève à son tour pour remercier les assistants de leurs suffrages et il croit de son devoir de rappeler, au moment du départ de MM. Pillivuyt et Baudeuf, les services rendus par ces deux sociétaires: M. Baudeuf est l'un des doyens de la Société des courses et il a toujours pris une large part dans les travaux des comités dont il a fait partie, jusqu'ici sans interruption ; quant à M. le capitaine Pillivuyt, c'est grâce à ses démarches et à ses relations personnelles que nous devons les subventions de la Société des Steeple-chase : il associe ces deux noms aux regrets éprouvés par le départ de l'ancien président et propose de les nommer membres honoraires ; ce qui est adopté.

M. E. Schneider aîné, avant la séparation de l'assemblée, tient à prendre la parole pour appuyer les déclarations de MM. Mézières et Lepinte et souhaiter un heureux retour en France à M. le capitaine Pillivuyt.

ACTES OFFICIELS
Conseil supérieur d'agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1893)

M. Balliste, membre du comité des courses de Hanoï, est nommé membre du conseil supérieur d'agriculture, en remplacement de M. Lombard, ancien président comité des courses, parti pour l'Annam.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1893)

M Lepinte, président de la Société des Courses, ayant demandé au nom d'une collectivité de propriétaires d'écuries de course, l'autorisation d'établir une piste d'entraînement sur le banc de sable, M. le résident supérieur a bien voulu accorder cette autorisation.

La nouvelle piste sera faite sur des terrains incultes ; elle aura environ un diamètre de 1.200 m. et une largeur de 200 m. environ.

Le milieu laissé libre par le tracé de la piste pourra être mis en culture.

On accédera au nouveau champ d'entraînement par la route qui traverse le banc pour aller à l'embarquement des Fluviales.

⁶ Firmin Lepinte (1853-1922) : chef des services vétérinaires du Tonkin, créateur des haras (jumenterie) de la Citadelle à Hanoï, puis des Établissements zootechniques de la route Mandarine (1896). Officier de la Légion d'honneur.

⁷ Émile Duraffour : fondé de pouvoirs de la maison Denis frères à Hanoï.

SPORT
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1893)

Le Comité de la Société des Courses de Hanoï, devant les difficultés que rencontrait l'entraînement et l'impossibilité de se servir du banc de sable pendant quelque temps encore, a ouvert la moitié de la piste de plat.

Aussi, matin et soir, depuis une huitaine de jours, l'hippodrome est-il le rendez-vous de chevaux chaque jour plus nombreux.

Les travaux d'aménagement de la piste et du pesage sont presque terminés. Ils se bornaient, du reste, aux petites réparations annuelles, M Lombard ayant laissé l'hippodrome en très bon état. Les nouveaux chevaux sont chaque jour plus nombreux et leur travail est poussé avec activité, mais il est encore bien difficile de se former une opinion à leur regard.

.....

CHRONIQUE LOCALE
HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1893)

À la dernière course, le jockey de M. Charpentier, ayant perdu l'équilibre au passage de la butte, a été désarçonné et jeté à terre. Trois autres jockey qui le suivaient sont également tombés ; celui de M. Charpentier seul a été assez sérieusement blessé.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1894)

À la demande unanime des sociétaires, et vu le succès, sans précédent, obtenu par le dernier *Cross-Country* couru le 4 février dernier, le comité des courses a décidé, dans sa dernière réunion, l'organisation d'un *Rallye-Paper*, qui sera couru le lundi de Pâques, 36 mars courant, au lendemain de la 9^e réunion de courses comportant la grande course de haies, et d'autres prix importants parmi lesquels le *Prix du Commerce et de l'Industrie*, offert par MM. les négociants et industriels de Hanoï.

Un lunch sera servi au lieu d'arrivée et la partie, qu'on rendra la plus attrayante possible, aura lieu en pique-nique. Les détails seront réglés ultérieurement par le comité qui fixera le lieu de rendez vous. Le prix de la cotisation a été fixé à 1 \$ 50 par personne sociétaire ou invité.

Les adhésions sont, dès à présent, reçues chez M. H. Guignot, secrétaire de la Société, 57, rue Jules Ferry-

Kim-Lua.

Dimanche 11 mars 1894 à 3 h. précises
HUITIÈME RÉUNION

.....

Les commissaires des courses.
Capitaine Gérard, Balliste, Frichement, Duraffour

CHRONIQUE LOCALE
HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1894)

M. Lombard, venant de Tourane, est arrivé hier à Hanoï.

Par suite de l'état de la mer qui a forcé le courrier de rester 18 heures devant Hondo, M. Lombard n'a pas pu assister à la dernière réunion de la Société des Courses dont il a été si longtemps le dévoué président effectif.

Le comité et les membres de la société ne peuvent que regretter ce fâcheux contretemps qui les a privés du plaisir de fêter comme il le méritait leur sympathique président d'honneur.

M. Lombard restera parmi nous une quinzaine de jours.

Nouvelles locales
(*L'Extrême-Orient*, 12 août 1894)

Le Comité de la Société des Courses s'est réuni hier pour désigner les diverses fonctions attribuées à chacun de ses membres.

Ont été nommés :

MM. Dufour, secrétaire ; Ponsard, trésorier ; M. le capitaine Gérard et M. Dupré, juges à l'arrivée ; M. le capitaine Frichement, starter ; MM. Poumayou, pari mutuel, Duraffour et Guillaume, pesage.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1895)

Le comité de la Société des courses de Hanoï a été saisi d'une proposition qui lui a été faite par les propriétaires du [Hanoï-Hôtel](#) par laquelle ils se déclarent prêt à fonder un prix annuel de 50 piastres au profit de la Société des courses, à la condition que celle-ci, s'inspirant de l'exemple fourni par la Société hippique de Haiphong, se réunisse annuellement en une fête donnée dans un des hôtels de notre capitale.

La motion de MM. Levée et Cie mérite d'être appuyée et nous espérons que le comité de la Société lui réservera un bon accueil. Le commerce local a tout à gagner en ces occasions et les dépenses qui en résultent pour le public ne se traduisent pas par de grands sacrifices. Que chacun fasse son budget du mois de décembre dernier et il verra qu'il a eu largement du plaisir pour l'argent dépensé en réjouissances et nous savons que tout notre commerce local, toutes nos industries ont eu à se louer des recettes faites à cette époque.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1896, p. 2, col. 4)

Les personnes qui désirent faire des offres pour la récolte du foin de l'hippodrome de Hanoï doivent adresser leur demande à M. Poeymirau, secrétaire de la Société des Courses, avant le mardi 4 août 1896, à 5 heures du soir.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1898)

La réunion des courses qui auront lieu demain dimanche promet d'être particulièrement brillante. Outre le prix de l'Indo-Chine, le prix du Général en chef et les deux autres prix qui ont réuni de nombreux engagements, il sera couru une poule d'amateurs à laquelle prendront part :

MM. Bichot, montant *Vulcain* ;
Dessoliers, montant *Vermouth* ;
de Cornaille, montant Résident ;
de Lansalut⁸, montant Ba-Trieu ;
About, montant ?

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1898, p. 2, col. 2)

Société des courses d'Hanoï

Le comité rappelle que les jockeys indigènes doivent être munis du livret prévu par l'article 28 du code des courses en vigueur. Il prie donc messieurs les propriétaires de chevaux de course de vouloir bien s'assurer que leurs jockeys ont rempli cette formalité qui sera rigoureusement exigée. La délivrance de ce livret aura lieu sur la présentation du livret de police dont doivent être munis les ouvriers et les boys indigènes.

Avant l'ouverture de la saison 1898-1899, les jockeys indigènes devront présenter leur livret de façon à revoir la mention, « Autorisé à courir sur l'hippodrome de Hanoï durant la saison 1898-1899, et le visa du secrétaire spécialement désigné à cet effet par le comité.

Les personnes qui désirent faire partie de la société sont priées de vouloir bien se faire inscrire chez M. Parmentier, trésorier, boulevard Francis-Garnier.

Le Comité rappelle aussi que la piste d'entraînement est exclusivement réservée aux propriétaires d'écuries de courses.

Afin de prévenir les accidents, les chiens qui, les jours de courses, ne seront pas tenus en laisse sur l'hippodrome, seront pris et mis en fourrière.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier-16 février... 1899)

Les engagements seront reçus, à l'avenir, chez M. Saint-Cène, adjoint au trésorier, Maison [Arnaud] Dreyfus, rue Paul-Bert, jusqu'au jeudi 12 janvier 1899, à 4 heures et demie du soir, et les forfaits devront lui être déclarés avant le samedi 14 janvier 1899, à midi.

⁸ Charles Le Gac de Lansalut (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

La Société des courses de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1899)

Un grand nombre de membres de la société hippique avaient répondu à l'appel que leur avait adressé le comité ; la réunion a eu lieu, comme nous l'avions annoncée, à 9 heures du soir à la salle de la Philharmonique.

Le président, M. Guis, après avoir remercié les membres de la société des marques de sympathie qui lui ont été données en le choisissant comme président expose la question à l'ordre du jour, c'est-à-dire la prise de possession par l'administration de l'hippodrome actuel pour y organiser l'exposition de 1901.

Le comité estime qu'il lui est impossible de trouver pour la saison prochaine un terrain convenable, de l'aménager à temps, d'y élever des tribunes, etc.

Il propose de nommer une commission chargée de défendre les intérêts de la société auprès de l'administration et cela dans le plus bref délai possible.

On procède, par vote secret, à la nomination de la commission.

Sont nommés MM. F.-H. Schneider, Meiffre, Mézières, Jacques et Balliste.

Avant de se séparer, l'assemblée émet le vœu que l'hippodrome lui soit laissé et donne pleins pouvoirs à la commission pour parler et agir en son nom.

Une première réunion de la commission spéciale a eu lieu dimanche dernier ; on y a décidé que des démarches seraient faites immédiatement pour éviter toute perte de temps.

Nous donnerons demain le procès-verbal de cette réunion et nous ferons part du résultat des démarches faites auprès du Président du Comité de l'exposition.

Nous continuerons chaque jour à tenir le public au courant des négociations engagées.

Cette question passionne trop le public pour que nous apportions le moindre retard à la publication de ces détails.

Nous souhaitons à la commission tout le succès que mérite la cause dont elle a entrepris la défense.

L'HIPPODROME DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1899)

Comme nous l'avions annoncé hier, nous donnons ci-dessous les détails relatifs à la nomination de la commission désignée par les membres de la Société des courses de Hanoï et aux travaux et démarches du ladite commission.

Procès-verbal — De la séance du 1^{er} juillet 1899.

La séance est ouverte à 9 heures du soir dans la salle de la Société Philharmonique, au nom de l'ancien comité, par M. Avril, qui déclare donner la parole au président élu par la dernière assemblée générale et le prie de faire un exposé de la situation.

M. Guis, après avoir remercié les membres de la Société des courses du vote de la dernière assemblée générale, expose qu'il aurait volontiers accepté les fonctions de président de la société s'il se fut agi seulement d'assurer les réunions de la prochaine saison mais, dit-il, dans les circonstances actuelles — circonstances que connaissent tous les membres de la société et qu'il résumera tantôt brièvement —, il ne se croit pas qualifié et avec lui, tout le comité récemment nommé, pour représenter utilement les intérêts de la société.

Il estime qu'il est nécessaire de confier la direction de la Société à un nouveau comité, ou plus simplement à une commission de trois ou de cinq membres qui serait chargée de prendre les mesures que comporte la situation.

Sur la demande de plusieurs membres, le président rend compte à l'assemblée générale qu'il a été, ces jours derniers, informé par M. le résident maire de la décision prise par la Commission de l'Exposition de 1901, dans sa dernière réunion, de placer cette exposition sur les terrains occupés par le champ de courses. De nouveaux terrains, dont l'emplacement n'a pas encore été définitivement choisi, seraient offerts à la société qui recevrait, en outre, une indemnité de dépossession.

Il s'agit donc, en la circonstance, soit d'essayer de s'opposer à l'exécution de cette décision, soit de l'accepter et de procéder à la nouvelle installation d'un champ de courses. M. Guis déclare à nouveau qu'il n'a, dans ces deux alternatives, ni la compétence, ni le temps nécessaire pour accepter cette mission.

L'assemblée générale consultée décide la nomination d'une commission spéciale de cinq membres.

Sont désignés :

MM. Jacque	32 voix
Schneider F.-H.	32
Mezières	30
Balliste	25
Meiffre	25 »

Ces messieurs déclarent accepter la mission qui leur est confiée.

MM. Schneider et Jacque demandent que le comité reste en fonctions et reprenne la direction de la société à l'issue des négociations qui vont être entamées avec l'Administration.

M. Guis déclare que le comité maintient sa non-acceptation, sur la demande des membres de la Commission, il est entendu que l'assemblée générale remet à cette Commission ses pleins pouvoirs pour traiter la question du déplacement du champ de courses, mais qu'aussitôt cette question résolue, elle convoquera de nouveau l'assemblée générale pour procéder à l'élection du comité.

Le vote de cette motion, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Hanoi, le 2 juillet 1899.

P.C.C.

Le secrétaire du Comité restant,
Tissot.

Cette commission s'est réunie le lendemain deux juillet. Voici le procès-verbal qui a été établi à la suite de cette réunion.

Procès-verbal de réunion de la commission (2 juillet).

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf et le deux juillet, la commission nommée par délibération de l'assemblée générale 1^{er} juillet s'est réunie à trois heures du soir chez M. Mézières. Les membres du comité non installé assistaient à la réunion.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion de la veille et immédiatement, il a été procédé à la lecture des actes de propriété de la Société des Courses, dite lecture faites par M. Mézières.

Il est résulté de l'examen de ces pièces :

1° Qu'un certain nombre de terrains ont été acquis par la société, de ses deniers.

2° Qu'une autre partie a été concédée par la ville de Hanoi pour permettre un échange avec la Mission ;

3° Que le surplus a été concédé par lettre de M. le résident supérieur Brière en date du 18 novembre 1889.

Cette lettre contient trois réserves dont il y a lieu, en la circonstance, de ne retenir que la première, ainsi conçue :

« 1° La ville de Hanoï étant appelée à s'étendre de ce côté, l'administration aura, dans l'avenir, le droit de déplacer à ses frais le champ de courses, quand le besoin s'en fera sentir.

M. Mézières expose que, de la lecture de cette réserve, il résulte qu'il ne saurait s'agir d'imposer à la société, moyennant une indemnité, l'obligation de refaire un champ de courses : que, bien au contraire, il s'agit pour l'administration du droit et par suite de l'obligation qu'elle a, de replacer le champ de courses tel exactement qu'elle l'aura déplacé ;

Qu'en ce qui concerne les terrains acquis ou échangés, à défaut d'entente, il y aura lieu à application du décret du 14 juin 1893 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cet exposé terminé, la commission décide :

1° Que le plan des terrains sera dressé,

2° Qu'une démarche sera faite auprès de M. le résident supérieur par MM. Balliste et F.-H.-Schneider, désignés à cet effet.

3° Que le compte des sommes dépensées par la société pour l'aménagement du champ de courses sera dressé.

La séance est close à quatre heures,

Signé : F.-H.-SCHNEIDER, BALLISTE, JACQUE, MEIFFRE, MÉZIÈRES.

Une nouvelle réunion de la commission a eu lieu chez M. Mézières hier après midi. En voici le procès-verbal :

L'an mil huit cent quatre vingt dix-neuf et le 4 juillet, à quatre heures du soir, la commission s'est réunie chez M. Mézières.

MM. Balliste et F.-H. Schneider ont rendu compte de la démarche par eux faite auprès de M. Morel, résident supérieur, le trois juillet présent mois à trois heures et demie de l'après midi.

Le but de leur visite exposé, M. le résident supérieur est tombé d'accord avec MM. Balliste et F.-H. Schneider qu'il était de toute impossibilité de préparer un champ de courses pour les réunions d'octobre prochain, laissant cependant entendre que la société pourrait fonctionner pendant les travaux de remblai que l'Administration allait entreprendre sur le champ de courses.

Ils ont fait observer à M. le résident supérieur que ces travaux auraient pour effet certain d'empêcher l'entraînement, de défoncer la piste ; que dans ces conditions, la société ne prendrait pas la responsabilité de faire courir sur un terrain pouvant occasionner les accidents les plus dangereux.

M. le résident supérieur a répondu qu'il allait soumettre ces observations à la commission de l'exposition, promettant à MM. Balliste et F.-H. Schneider une réponse dans un délai de huit jours, ajoutant qu'il était impossible de ne pas désaffecter le champ de courses, d'ailleurs fatalement destiné à disparaître par suite de l'extension de la ville et des travaux du chemin de fer, mais que, conformément aux clauses de la lettre de M. Brière en date du 18 septembre 1889, il avait toujours été dans son esprit que cette réaffectation n'aurait pas lieu sans que l'Administration eut pourvu la Société des Courses d'un nouvel hippodrome établi dans des conditions semblables à celle de l'ancien, sinon meilleures, et que, personnellement, M. le Résident supérieur entendait que le nouveau champ de courses fut plus coquet encore que l'ancien.

M. le résident supérieur a alors indiqué à MM. Balliste et F.-H. Schneider que l'Administration projetait de replacer le champ de courses sur l'emplacement du concours agricole.

MM. Balliste et F.-H. Schneider ont fait observer que la route était très mauvaise, que, d'ailleurs, ce terrain était trop éloigné de la ville, que l'entraînement deviendrait impossible, [les grandes écuries de courses telles qu'elles existent en France ne se trouvant pas au Tonkin où le petit employé fait courir et entraîne lui-même parce qu'il trouve ainsi un exercice salutaire entre les heures de bureau.](#)

M. Balliste a demandé qu'un autre terrain soit cherché plus à proximité de la ville quoique en dehors de ses limites, au delà du jardin Botanique, près de la digue Parreau, lieu de la promenade journalière.

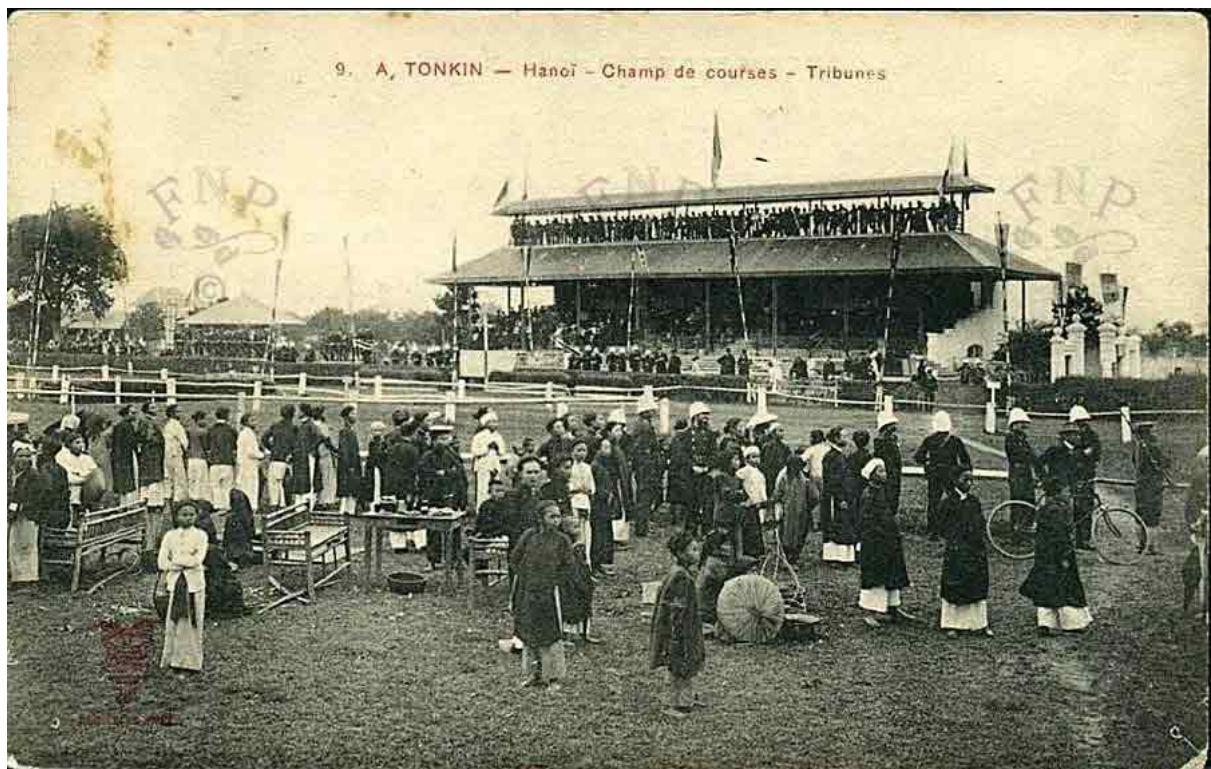
En se retirant, MM. Balliste et F.-H. Schneider ont remercié M. le résident supérieur de ses déclarations.

La commission, confiante dans les promesses de M. résident supérieur, s'associe à ces remerciements et décide d'attendre la communication annoncée par M. le résident supérieur.

La séance est levée à 5 h. 1 2.

Ont signé : F.-H. SCHNEIDER, BALLISTE, JACQUE, MEIFFRE, MÉZIÈRES.

HIPPODROME DE LA DIGUE PARREAU



INFORMATIONS

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1899)

L'Administration du Protectorat fait cession définitive à la Société des courses de Hanoï, en échange de l'hippodrome actuel sur lequel doit s'édifier l'Exposition de 1901, d'un terrain d'une superficie d'environ onze hectares, situé sur les territoires des villages de Vinh-phuc, Cong-yén, Cong-vi, Kim-ma et Van-phuc, indiqué par la figure A. B.C. D. E. F. G. H sur le plan annexé au présent arrêté.

L'Administration du Protectorat s'engage à faire aménager ce terrain en vue de son utilisation comme hippodrome et à y faire construire les bâtiments nécessaires tels qu'ils existent sur le champ de courses actuel.

INFORMATIONS
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 septembre 1899)

L'adjudication pour le pari mutuel de la Société des Courses d'Hanoï a eu lieu dimanche matin à 8 h. 1/2. Les résultats ont été les suivants :

MM. Rouquet 1.250 \$ 60

Jumillard 1311 50

Saint Cène 1.375 50

En conséquence M. Saint Cène a été déclaré adjudicataire pour la saison 1899-1900.

Les résultats pour l'adjudication de la buvette ont été :

MM. Birot 152 \$ 00

Bouffier 130 00

Levée et Cie 201 00

MM. Levée et Cie ont été déclarés adjudicataires.

SOCIÉTÉ DES COURSES D'HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1890)

La Société des courses s'est réunie en assemblée générale lundi soir à l'effet d'élire un président en remplacement de M. le capitaine de Carné.

La réunion a eu lieu dans la salle du restaurant Voisin, 27 membres étaient présents. M. le capitaine Bauchet, chef du bureau typographique de l'état-major, a été élu.

Voici comment les voix se sont réparties : MM. le cap. Bauchet 25 voix, Trouette 6, Lombard 4, Chesnay 2.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOÏ
AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1899)

Le comité de la Société des Courses de Hanoï à l'honneur de porter à la connaissance du public que, indépendamment de la vente au guichet, les cartes d'entrée à 1 \$ 50 seront également mises en vente chez M. Guibert, trésorier de la société, au Comptoir français, rue Paul-Bert à Hanoï, les samedi précédant les jours de courses, de 4 h. 1/2 à 6 h. du soir, et le dimanche, de 8 h. à 10 h. 1/2 du matin.

La vente pour la réunion du 1^{er} janvier 1900 aura lieu aux heures indiquées, le samedi 30 et le dimanche 31 décembre. »

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1900)

La somme de onze mille piastres (11.000 \$ 00) restée sans emploi sur le crédit de 15.000 \$ 00 ou alloué par l'arrêté du 10 décembre 1899 pour l'installation de l'hippodrome de la Société des courses de Hanoï sera versé au compte de trésorerie de l'Exposition de Hanoï de 1901 et continuera à être affectée aux travaux d'installation dudit hippodrome.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 septembre 1900)

Quelqu'un nous faisait remarquer hier une chose que tout le monde sait d'ailleurs mais qui ne mérite pas moins d'être citée.

Le matin et le soir, le président de la Société des courses se trouve au champ de courses et déploie une activité qu'on n'est pas habitué à trouver chez tous les présidents de société.

Tous ceux qui sont amateurs de ce genre de sport, et ils sont nombreux, seront reconnaissant au président du zèle qu'il déploie et de l'activité qu'il apporte à l'achèvement des travaux qui auront pour résultat de nous doter d'un magnifique hippodrome.

TRIBUNE LIBRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1900)

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous nous empressons d'insérer, parce que, bien qu'il y soit cité plusieurs noms, il s'agit surtout d'une réponse à un court entrefilet paru en locale il y a quelques jours, et qu'il y est mis en jeu le président de la Société des courses de Hanoï.

Hanoï, le 20 octobre 1900.

Monsieur le directeur,

Tous les amateurs de courses ont lu avec un vif plaisir votre information récente sur le nouveau champ de courses et remarqué les éloges dont le président de la société, M. Mézières, avait été l'objet, aussi bien dans votre journal que dans *l'Indépendance tonkinoise*.

Quelques personnes ont pensé que M. Mézières, après avoir savouré la douceur de ces éloges, vous aurait envoyé une petite note vous priant d'associer dans vos félicitations les autres membres du comité qui l'ont aidé dans la tâche. Rien n'étant venu, c'est au public à offrir à ces MM. les félicitations auxquelles ils ont également droit. Il serait injuste d'oublier que c'est M. le lieutenant Bouet qui, avant son départ pour Quan-tchéou-Wan, pour la Chine, a établi le tracé des pistes et des obstacles ; qu'après son départ, M. le Lieutenant Leroy d'Étiolles et M. de la Brosse ont continué et terminé son œuvre. M. Mézières, en sa qualité de président, a peut-être droit à la grosse part de la gratitude des sportsmen ; mais ses collaborateurs plus modestes sont sans doute d'autant plus méritants que leur travail est moins apparent.

Un des points sur lesquels M. Mézières a dû certainement défendre le mieux les intérêts de la société dont il est président, et pour lequel il mérite sans doute les éloges que vous lui avez offerts, est probablement une protestation énergique auprès de l'Administration pour la nouvelle tribune donnée à la société en échange de celle de l'ancien champ de courses. [La construction de cette tribune, confiée à un Annamite, est des plus défectueuses. Outre qu'il pleut à l'intérieur, les parties en ciment, déjà refaites](#)

une première fois par suite de malfaçon, menacent dès maintenant de s'effriter à nouveau et entraîneront d'ici peu des réparations qui seraient une lourde charge pour le budget de la Société.

Il n'y a pas de doute que M. Mézières n'ait fait toutes les réserves nécessaires en acceptant ce nouvel hippodrome pour le cas où, contrairement aux promesses faites dans une convention où M. Mézières lui-même était contractant au nom de la Société, la nouvelle installation du champ de courses grèverait d'une façon quelconque le budget de la Société. — À moins que, par hasard, M. Mézières n'ait été l'objet d'un cas de conscience difficile à résoudre, étant donné sa situation de président de la société en même temps que d'avocat défenseur du Protectorat.

En présence des éloges qui lui sont adressés, il est hors de doute que M. Mézières a su concilier les intérêts des deux parties en présence.

Veillez agréer, M. le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Un Sportsman.

Il nous est permis de dire un mot à notre tour.

Si nous avons cru devoir adresser des félicitations à M. Mézières, considéré en tant que président de la Société des Courses, c'est tout simplement parce qu'il nous est arrivé, comme à nombre d'autres sans doute, de passer de temps à autre auprès de l'hippodrome, tantôt le matin, tantôt le soir, tantôt par un temps sec, tantôt par une pluie battante qui nous avait surpris bien mal à propos. Or, presque toujours, nous avons constaté la présence de M. Mézières à l'hippodrome. Est-ce pur hasard ? C'est possible, mais nous n'avons cru frustrer aucun des autres membres des félicitations auxquelles ils ont droit en les adressant à celui que nous connaissons plus particulièrement.

Il ne nous est pas venu à l'idée, en voyant M. Mézières sur le terrain, de féliciter M. Bouet, qui est à Quang-cheou-wan, ni M. d'Étiolles qui est en Chine. C'est un tort et nous le reconnaissons d'autant plus volontiers qu'ils ont beaucoup de mérite. Mais nous n'avons pas voulu entreprendre de distribuer à chacun ce qui lui est dû, la tâche eût été au-dessus de nos forces.

C'est une simple constatation que nous avons faite et à laquelle M. Mézières est resté complètement étranger. Elle s'adressait surtout à la personne du président de la Société des Courses et M. Mézières l'a si bien compris que nous n'avons jamais reçu de lui à ce sujet aucun remerciement ni écrit ni verbal.

Nous en faisons tout autant quand nous félicitons le chef de la voirie ou le commissaire de police : eux non plus n'ont jamais songé à nous en remercier et il n'y a souvent réellement pas de quoi.

D'ailleurs, les compliments ne sautaient nous empêcher, à l'occasion, de critiquer un acte que nous estimerions inopportun ou maladroit. L'appréciation, pour n'être pas toujours juste, n'en est pas moins un droit personnel et la meilleure preuve que nous puissions en donner est que nous avons fait le meilleur accueil à celle de notre correspondant.

Nous reconnaissons bien volontiers qu'il y a beaucoup de méritants parmi ceux qui se sont occupés de l'hippodrome d'Hanoï et nous n'avons jamais eu l'intention de blesser les uns au profit des autres : voilà simplement ce que nous tenions à dire.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOÏ
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1900, p. 2057)

À monsieur Fourès, résident supérieur au Tonkin.
Hanoï, le 13 décembre 1900.

Monsieur le résident supérieur,

J'ai l'honneur de vous faire remettre vingt-cinq exemplaires du nouveau règlement élaboré par le comité de notre Société, en vue de l'amélioration de la race chevaline.

Notre tentative ne peut pleinement réussir qu'avec le haut appui de l'administration ; aussi je vous demande la permission, monsieur le Résident supérieur, d'attirer votre attention sur la dépopulation de l'Annam et du Tonkin, en fait de chevaux, dépopulation qui devient inquiétante et que notre Société, dans sa modeste sphère, voudrait combattre.

Veillez agréer, Monsieur le Résident supérieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président,
MÉZIÈRES.

(Annuaire général de l'Indochine française, 1901)

[II-858] Il existe à Hanoï..., depuis plusieurs années, un hippodrome ayant une double piste circulaire, et une piste transversale. Le parcours total est de 1.300 mètres. Des tribunes, ainsi qu'un kiosque pour la musique, construits en briques et en bois ouvragé, sont bien disposés.

La saison des courses commence fin octobre et se termine vers la mi-avril.

[II-873] Société des courses : Guis, président. — Poeymyreau, vice-président. — Lieutenant Sipièrre, A. Gallois, Fort, Dureteste, Alleaume, Billault, commissaires.

Société des Courses
(L'Avenir du Tonkin, 8 octobre 1903)

Nous recevons avec prière d'insérer la note ci-après :

Le Comité de la Société des Courses de Hanoï a l'honneur d'informer MM. les propriétaires et sportsmen que M. Fort s'est demis de ses fonctions de membre du Comité, ses affaires ne lui permettant plus de remplir utilement lesdites fonctions.

En conséquence, toutes correspondances et demandes de renseignements devront être adressées, jusqu'à nouvel avis, à M. Camboulives, chef du service vétérinaire à Hanoï, président de la Société.

Chronique sportive de Hanoï
(L'Avenir du Tonkin, 16 janvier 1905)

Réunion du 15 janvier 1905

Bien qu'ignorant les recettes que la Société des courses de Hanoï a faites dimanche dernier, j'aime à croire que M. le trésorier a dû se frotter les mains en joignant au montant des entrées sur le surf le pourcentage du mutuel.

Dès deux heures, le pesage était envahi ; le tout-Hanoï élégant avait tenu à témoigner par sa présence combien il s'intéresse à nos sports hippiques.

Reconnus au hasard des rencontres : généraux Bouguié Vinkelmayer, docteur Cognacq, M^{me} et M. Crayssac, colonel et M^{me} Hocquart, M^{me} M. de Collomb, M^{me}, M. Escoubet, commandant et M^{me} Puyperoux, MM. Melaireau, Guis, Saint Marin, Daudet, de Possel-Didier, Beneyton, Mounier ; M^{me} et M. Mézières, capitaine et

M^{me} Sermage ; lieutenant et M^{me} Schneider, M^{me} et M. Fisher, M^{me} et M. Fort, M^{me} et M. Bichot, M^{me} et M. Binet, M^{me} et M. Guilbert ⁹, MM. Bosc, Duretteste, Chalamel ¹⁰, Danloux du Mesnil, Koch, Levasseur, Meynard, Giret, Delamothe, Chouvy, de la Pommeraye-Royer ; capitaine et M^{me} Civet ; capitaines de Sault,

Leroy d'Etioles, Beynaguet, Apparutti, capitaine et M^{me} Giraud, lieutenant et M^{me} Domench de Sellès, M^{me} Melles et M. Bunel, colonel Privé, commandants Bernard, Thoreux Cornuel, lieutenant de la Rochebrochard, Maurice, Muselli, Renge, Monet, Tirveillot, Bessing, M^{me} et M. Achard, MM. Clop, Delorme, Riehl, Duforq, Ravais, Crétin, adjudant Michaud, Massa, Simonet, Bonnemain, Halo, Giraud, Dambert, Chaudey, etc., etc.

Ma plume, par ignorance, se refuse à dépeindre les toilettes exquises dont un gai soleil avait permis l'exhibition mais que de jolies créations dont nous avons eu la primeur !

.....

L' « Avenir » sportif

Réunion du 26 novembre 1905

Résultat des courses

(L'Avenir du Tonkin, 27 novembre 1905)

Temps inquiet, soleil indécis n'osant effleurer les belles toilettes qui ont bien plus intéressé l'élément féminin que les courses elles-mêmes. Un coup d'œil indiscret entre chaque épreuve m'a permis d'admirer M^{me} R. Debeaux en robe tailleur de drap blanc, jaquette longue, chapeau noir à plumes ; M^{me} Sermage¹¹, robe de voile marron sur transparent vert lumière, garnie bleu pastel, chapeau tulle marron, garni pavots bleus et marron ; M^{me} Bonnin, robe de drap champagne, garnie de loutre, chapeau loutre assorti ; M^{me} Balliste en robe bleu pastel chapeau noir et beige garni plumes et fleurs multicolores ; M^{me} Ducamp costume boléro en drap beige clair, chapeau feutre banc garni velours mousse et rubis ; M^{me} Le Roy des Barres, robe bleu pâle chapeau assorti ; M^{me} Maigre costume tailleur anglais, revers et parements de drap mauve, chapeau mauve assorti ; M^{me} Gayet Laroche robe boléro noir, gilet et parements brodés couleurs, chapeau noir ; M^{me} Chabert, robe satin noir ; M^{me} Fort, robe à carreaux noirs et blancs garnie de lisérés cerise ; M^{me} Suquet, robe en voile blanc plissé accordéon, chapeau et manteau beige ; M^{me} de Lansalut, robe en crépon noir cordage garni de broderies blanches et vertes, chapeau blanc et vert assorti ; M^{me} Hazard, robe à carreaux noirs et blancs, chapeau mauve de 2 tons ; M^{me} Lagnier, robe verte, chapeau velours marron ; M^{me} Hud ¹², robe de satin noir et rose, col Irlande ; M^{lles} Baron, robes boléro gris, M^{me} Baron en noir. Remarqué encore une robe de taffetas rose, un costume tailleur de drap noir, un costume tailleur vert garni de velours émeraude et bien d'autres que j'oublie.

Je passe sous silence le sexe fort auquel j'appartiens et j'en viens aux résultats des diverses épreuves de cette réunion.

.....

⁹ Louis Adolphe Guilbert : né le 30 déc. 1871 à Vanves (Seine). Chef du cadastre au Tonkin. Retiré à Saint-Aubin d'Arquenay (Calvados).

¹⁰ Georges Chalamel (1873-1923) : alors professeur, futur directeur général des Plantations Hallet. Voir [encadré](#).

¹¹ Épouse du capitaine Léonce Sermage, du 9e R.I.C.

¹² Épouse de Paul Hud, ingénieur des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906)

[693] Les jours de courses, la musique militaire se fait entendre sur l'hippodrome de la digue Parreau.

[746] Pour les Européens, la grande voie de circulation reste encore le boulevard Paul-Bert et l'animation ne se concentre qu'au square Paul-Bert et. devant le théâtre aux heures de la musique militaire ou au champ de courses, route du Lach-tray aux réunions sportives organisées par la Société des courses.

Hanoï
Société des Courses de Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1906)

L'assemblée générale de la Société des courses de Hanoï aura lieu le samedi 13 janvier, dans la salle de la Côte-d'Azur, chez M. Biettron.

On entrera par la rue Paul-Bert.

HANOÏ
Les courses
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1906)

Les très nombreuses personnes, propriétaires ou simplement *aficionados*, qui s'intéressent aux courses, se demandaient, avec une légitime inquiétude, ce qui allait advenir de leur sport favori. Grâce au dévouement constant de M. Bichot et de quelques autres sportsmen. tout est aujourd'hui arrangé et, d'ici quelques jours, la nouvelle Société, sortant de son sommeil officiel de chrysalide, s'élancera brillante vers de nouveaux succès. Nos vœux sincères l'accompagnent comme nos remerciements vont à ceux qui l'ont créée et soutenue.

Société des courses de Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 650)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 199)

Président : Dr Cognacq.

Société des courses de Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 318)

MM. DUBREUILH ¹³, avocat, président ;
BICHOT, membre :

¹³ Charles Dubreuilh : avocat-défenseur à Hanoï avant la Grande Guerre, puis à Saïgon après. Fondateur des Charbonnages de Tuyên-Quang. Voir [encadré](#).

DUBUIS, vice-président ;
DE ROCCA-SERRA, travaux publics ;
GALLOIS-MONTBRUN, douanes et régies ;
RAVAIS, commandant ;
AGOSTINI, secrétaire-trésorier.

AVIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 septembre 1912)

Le président de la Société des courses de Hanoï a l'honneur d'informer MM. les entrepreneurs qu'un cahier des charges, en vue de la réparation et de la mise en état des bâtiments du champ des courses, est déposé à Hanoï, en l'étude de M^e Ch. DUBREUILH, avocat-défenseur, 70, boulevard Gambetta.

Montant approximatif des travaux à exécuter : mille trois cents piastres (1.300 \$).

Les offres seront reçues jusqu'au vendredi 27 septembre courant, à cinq heures du soir.

(*Les Annales coloniales*, 13 février 1913)

La Société des courses d'Hanoï est autorisée à ouvrir son hippodrome pendant la saison sportive 1912-1913, et à exploiter elle-même le pari mutuel.

Leçons d'équitation
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1914)

M. le général de division Sucillon, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine, a adressé à M. Maillard ¹⁴, membre de la Société des courses d'Hanoï, la lettre suivante :

Monsieur.

En réponse à votre lettre du 30 mai 1914, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je donne mon approbation à l'organisation d'un cours d'équitation pour les jeunes gens de la ville d'Hanoï dans les conditions indiquées dans la lettre ci-jointe du lieutenant commandant le dépôt de remonte.

J'ajouterai que chaque enfant devra, avant d'être admis à suivre le cours, présenter un certificat revêtu de la signature de son père constatant qu'aucune réclamation d'aucune sorte ne sera formulée en cas d'accident.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien indiquer directement au lieutenant commandant le dépôt à quelle date les leçons d'équitation pourraient commencer.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération

Signé : général Sucillon.

Les courses de chevaux du 16 juillet

¹⁴ [Émile Maillard](#) : pâtissier rue Paul-Bert.

par H. C. [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 juillet 1922)

Depuis des années, Hanoï n'avait plus où de courses de chevaux, le champ de courses était dans un état lamentable, les constructions tombaient en ruines et beaucoup se disaient : « Ceci a tué cela. L'automobile, les courses au vélodrome ont à jamais supprimé le cheval, les courses de chevaux. Il n'y a plus d'écuries de courses, qui se souciera d'en remonter ? »

C'était compter sans la ténacité de quelques-uns de nos anciens amateurs d'avant la guerre, c'était ignorer aussi une intéressante évolution chez les Annamites.

Le comité s'est reformé l'hiver dernier, le gouvernement l'a aidé à remettre en état le champ de course et, sur l'initiative de M. [le gouverneur général] Baudoin, une première réunion fut organisée le dimanche 16 pour compléter les fêtes du 14 Juillet.

Dès 3 heures, la foule commençait à arriver en pousse-pousse, à bicyclette, en tilbury, en victoria, en automobile, et, étonnée de voir si bien remises à neuf ces ruines qu'on avait fini par croire définitives, envahissait pelouses et tribunes. Foule très élégante où les plus difficiles devaient avouer que, d'une façon générale, la Française de Hanoï savait fort bien s'habiller et que le coup d'œil rappelait nos villes d'eaux européennes les mieux fréquentées. Beaucoup d'Annamites se mêlaient aux Européens, dans l'enceinte payante ; mais en dehors de l'espace réservé aux riches, que d'Indigènes de l'autre côté de l'hippodrome, partout où un coin de terrain était accessible, et sur la: digue Parreau et jusque sur les branches des arbres !

On devrait prévoir pour les pauvres gens, sinon des tribunes, du moins, un espace remblayé et même surélevé où ceux qui ne peuvent payer que quelques sous soient à leur aise pour regarder.

D'ailleurs, la tribune est maintenant insuffisante, car la population européenne a beaucoup augmenté depuis la guerre et l'accession progressive de la population indigène à une vie plus confortable et, par suite, à nos distractions, fait que de plus en plus d'Annamites demanderont place là où, jadis, on n'avait compté que sur les Européens. L'ensemble y gagnera en animation et le coup d'œil en variété ; le pari mutuel sera moins délaissé.

Il faudrait une seconde tribune plus vaste que la première, à deux étages, avec un moyen commode d'accès au second, où l'on jouit d'un si bon air !

Sous cette tribune pourrait être aménagé un garage pour les bicyclettes et motocyclettes.

La buvette, de son côté, a bien besoin d'être reconstruite mais sur un plan plus élevé avec plate-forme dominant la pelouse, et le buvetier devrait être tenu de servir de la limonade de bonne qualité, rafraîchie d'avance dans une glacière.

Enlevez la musique, les toilettes, les papotages, le flirt et les paris, les courses sont généralement une cérémonie languissante, avec une demi-heure d'intervalle entre chaque course, surtout lorsqu'il y a peu de concurrents. Ce fut le cas dimanche. Les courses furent un peu maigres. Il n'en pouvait être autrement, après huit ans d'interruption, à une réunion improvisée si longtemps avant l'époque prévue pour reprise de la saison des courses et par la chaleur de juillet. Il est vrai que, sous ce rapport, nous avons été gâtés : ce fut une après-midi exquise, presque fraîche ; mais, qui pouvait s'y attendre ?

Si l'on tient compte de ces circonstances, la réunion peut être considérée comme un grand succès qui laisse présager, pour cet automne, des courses très animées.

Si, en effet, le nombre des éleveurs et amateurs européens se trouve réduit par rapport à ce qu'il était autrefois, par contre, les Annamites se sont mis à l'élevage du cheval ; ils s'intéressent maintenant aux courses, ce qui les amènera, d'une façon plus

générale, à traiter mieux le cheval qu'on ne trouvait jadis — et Dieu sait quelles haridelles ! — que chez quelques mandarins.

Il y a lieu de les encourager dans cette voie et ceci nous amène à reprendre le fil de nos suggestions.

Le cheval, c'est bien beau pour l'Annamite aisé, mais pour remplacer ces innombrables femmes-bêtes de somme que nous voyons peiner dans nos rues d'Hanoï, tirant de lourds fardeaux, ce qu'il faut c'est l'âne.

Cette suggestion n'est pas de nous, elle est de M. Barnavon. Le sympathique vétérinaire ne saurait être soupçonné de ne pas aimer les chevaux ; mais s'il a un cœur pour les chevaux, il a ce qui manque à beaucoup de hauts fonctionnaires, un cœur pour les pauvres gens. Et il prétend qu'au lieu de n'acheter en Tunisie que de superbes étalons arabes qui coûtent des 50.000 fr., on ferait bien de faire venir aussi des ânes. Tout le monde a entendu parler de ces admirables petits ânes de Tunisie, si forts, si dociles, si robustes et surtout si intelligents !

— On se souvient des immenses services qu'ils ont rendu sur le front. Au Tonkin plus qu'aucun autre pays, l'âne serait le cheval du pauvre. Nous reviendrons longuement sur cette intéressante question. En attendant, nous suggérons que, dans un avenir plus ou moins proche, des courses d'ânes et autres intermédiaires viennent rompre un peu la monotonie des réunions de courses.

Autre suggestion, et qui plaira sans doute davantage au comité.

Nous aurions voulu pouvoir donner la photographie de chacun des gagnants ; nous avons envoyé dans ce but notre photographe aux courses. Malheureusement, il n'a été, dans l'organisation des courses, prévu aucune facilité pour les photographes professionnels et, d'autre part, jockeys et propriétaires y ont mis la plus grande mauvaise volonté, de sorte que nous ne pouvons présenter à nos lecteurs que deux photographies prises aux courses, les gagnants au Prix des nhaqués, et celle, prise au dernier concours agricole, d'Étincelle, la magnifique jument de M. Casabianca ¹⁵, la gagnante du prix Omnium.

M. Soler ¹⁶ nous a expliqué quelles difficultés techniques empêchaient les photographes de prendre les chevaux gagnants à l'issue de la course : le règlement interdisant au jockey de descendre de cheval avant le pesage, la fatigue du cheval et du jockey, l'empressement de la foule, etc., et nous nous sommes fort bien rendu compte que c'est là un moment mal choisi pour amener les gagnants devant l'objectif, surtout si l'on veut opérer devant un fond blanc et loin de la foule. Nous avons alors proposé à M. Soler, qui a paru fort intéressé par notre suggestion, que tous les chevaux soient photographiés avec leur jockeys avant la course par les soins du comité ou du moins grâce aux facilités données dans ce but. Ceci permettrait au comité de constituer d'utiles albums à garder dans ses archives. La photographie serait ainsi prise dans les meilleures conditions, devant un écran blanc disposé convenablement pour la lumière et à l'écart de la foule.

Légendes :

La première réunion des coursés à Hanoï depuis la guerre, le dimanche 16 ; à l'occasion du 14 juillet.

Prix des nhaqués : le premier gagnant.

Prix des nhaqués : deuxième gagnant.

Étincelle, écurie Casabianca, gagnante du prix Omnium.

Monsieur le gouverneur général Baudoin et M. le résident supérieur Monguillot à la réunion des courses du 16 juillet 1922.

¹⁵ César Casabianca : bottier, articles en cuir, 52, rue Paul-Bert, Hanoï.

¹⁶ Jean Baptiste Soler (1862-1927) : administrateur des services civils en retraite, conseiller municipal, vice-président de la Société des courses, ami du marquis de Monpezat, administrateur gérant de la *Volonté indochinoise*. Voir encadré.

COUR CRIMINELLE DE HANOI

La dernière phase du procès [César Casabianca](#). — Le verdict
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1925, p. 1 et 2)

.....
M. l'administrateur en retraite Soler, vice-président de la Société des Courses, a connu César Casabianca en tant que propriétaire d'une écurie de courses ; il a, de ce fait, entretenu avec lui des relations très suivies, d'où l'occasion lui est venue d'apprécier son caractère, son tempérament. Il ressort de la déposition du témoin que César Casabianca était un homme d'une droiture et d'une loyauté indiscutables. Sans doute son caractère, sur le surf, était-il impulsif, et se cabrait-il facilement contre les décisions du Comité, mais, en dehors de cela, le comité avait toujours trouvé chez lui la plus parfaite loyauté, la plus entière bonne foi.

César Casabianca est un brave cœur, dont la générosité et l'obligeance sont légendaires : Je ne sais pas, dira M. Soler, si le prévenu a toujours eu à se louer de cette attitude.

Bref, César Casabianca est parfaitement loyal, d'une bonne foi absolue, incapable ou d'une mauvaise action, ou d'une déloyauté de propos délibéré ou consciemment.

Hippisme (*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1928)

L'hippodrome de Saïgon a rouvert ses portes, Pour la première course de la saison, le prix de l'Armistice a été couru et gagné par Bouvelet.

Ouverture de la saison hippique (*L'Écho annamite*, 3 décembre 1929)

La réunion d'ouverture de la saison hippique, sur l'hippodrome Henri-de-Monpezat, dont les installations ont été remises à neuf, a obtenu, dimanche, un vif succès.

Le prix du Grand Conseil (*L'Avenir du Tonkin*, 24 octobre 1930)

Dimanche prochain, à l'occasion de la réunion hippique, où sera couru le prix du Grand Conseil, nous croyons savoir qu'en guise d'intermède aura lieu un match exhibition de voitures automobiles auquel prendront part les as du volant Eminente et Demange ¹⁷.

¹⁷ Georges Demange : fils et successeur de [Victor Demange](#), le négociant-naturaliste.

Ouverture de l'hippodrome
(*Les Annales coloniales*, 9 décembre 1930)

L'hippodrome a fait sa réouverture le dimanche 12 octobre. C'est une date dans les annales du sport à Hanoï, le public, avec satisfaction, suit fidèlement les réunions hippiques.

Le Comité des courses n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer le coquet hippodrome, et ses programmes qui sont toujours suffisamment copieux.

« Le grand prix » à Hanoï
(*Les Annales coloniales*, 30 juin 1931)

Le grand prix de la Société des courses d'Hanoï a été couru dimanche après-midi à l'hippodrome de Monpezat en présence du résident supérieur du Tonkin. et de nombreuses notabilités locales. Une foule dense, française et indigène, garnissait les diverses enceintes.

Le cheval *Kittia*, appartenant à un propriétaire chinois d'Haiphong, a gagné l'épreuve. Une course de gentlemen et d'officiers et une course de trot attelé ont obtenu un vif succès.

Sports
(*Chantecler*, 17 avril 1932)

Nous empruntons à notre excellent confrère « la Volonté indochinoise » quelques renseignements, relatifs à la dernière réunion de la Société des courses de Hanoï ; lesquels n'ont, évidemment, qu'un intérêt rétrospectif.

« La dernière réunion à Hanoï a obtenu un triomphal succès, dû aux efforts soutenus du comité des courses.

M. le gouverneur général [Pasquier], entouré de tout son état-major, était venu voir courir son prix qui fut enlevé par « Javolle » et « Impéria » de l'écurie d'Albas dans des conditions particulièrement brillantes : malgré la distance de 2.400 mètres, « Impéria » fit la surprise à beaucoup de mener presque de bout en bout à un train d'enfer tandis que sa camarade d'écurie restait au contraire à plusieurs longueurs derrière le peloton pour remonter successivement dans une belle pointe de fin de parcours, « Kittia », « Javelot », « Jacob » et gagner devant « Impéria » rapportant 3 p.30 gagnante 3 p. placé pour 4 p.10 à « Impéria ».

Le mutuel littéralement débordé par les assauts des joueurs a atteint le chiffre, gros record pour le Tonkin, de 7.000 p. La plus joyeuse animation régnait du pesage au paddock, des tribunes au mutuel et au pavillon; et rien ne l'aurait troublée sans deux sérieux accidents survenus dans le prix Mangin qui suivait le prix du Gouverneur-Général.

Cette épreuve, courue en haie sur 2.400 m., a vu le départ de dix concurrents officiers et gentlemen : MM. les capitaines Arago montant « Surprise », Chapelard, « Ivanhoë », de Villemandy ; « Ironie », les lieutenants de Villemejeane ; « Metellus », Lennuyeux : « La Marne », de Nolde : « Rabin » Batude : « Rabelais » MM. Fleury « Eclipse II », J. de Monpezat « Le Destrier », A. de Monpezat « Gambade »,

Malgré la distance, ce peloton compact, mené par « Eclipse », partit sur les haies à une allure très rapide étant donné le poids inaccoutumé des cavaliers. A la troisième

haie, le cheval du capitaine Chapelard butait, manquant sa battue, et son cavalier, gravement contusionné, restait sur la piste, inanimé tandis que, à la même haie, « Metellus », au lieutenant de Villemejjane, dérobaît à l'intérieur, défonçant la barrière et blessant son cavalier au genou. Malgré l'allure, un peloton groupé restait en course, quand, au second tour, la jument du capitaine Arago, bourrant dans une haie, fit panache, le blessant très sérieusement à la tête ; à la dernière haie, « Gambade », ainsi « débarrassé » de trois redoutables concurrents, doublait « Eclipse » et « Le Destrier », galopant botte à botte et qui terminaient à 3 longueurs derrière elle, dans cet ordre. « Gambade » rapportait 5 p.50 gagnante 1 p. 40 placée, « Eclipse » 2 p. 20 placée pour 1 p. 30 à « Le Destrier ». La Marne » terminait quatrième.

Le Cash-Sweep organisé à l'occasion du Grand prix du Tonkin fut tiré sur ces entrefaites par M^e Boyer, huissier. Six chevaux devant prendre le départ, il donna lieu aux résultats suivants :

N^o 11298 affecté à Lignard
1453 affecté à à Knout
4403 affecté à à Kami
8165 affecté à à Jonquille
15308 affecté à à Kirghiz
11958 affecté à à Katy

La course devait manquer d'imprévu ; et, en fait, « Lignard », parti en tête, mena durant les 3.000 mètres, gagnant devant « Jonquille » et « Kami ». Le numéro de « Lignard », en raison des invendus, rapportera environ 4.000 piastres ; il est sorti en Annam et nous nous réjouissons de le voir affecter à quelqu'un de ce pays, qui s'est tout particulièrement intéressé au Cash-Sweep. La chance et « Jonquille » n'ont pas été moins aveugles en choisissant pour le second prix une charmante jeune fille, qui s'est également dépensée en faveur de cette loterie ; dont un troisième numéro, celui de Kirghiz, est tombé entre les mains d'un boy.

La réunion avait débuté par le prix d'Avril enlevé par « Lancier », qui en est à sa sixième victoire — suivi de Limier. Rapports : 2 \$ 60, 1 \$ 70, 2 \$ 80, et par le prix Henri-de-Monpezat, qui mit, pour une course palpitante, 9 chevaux sous les ordres du starter. Le courage de « Lotus » fut couronné par sa victoire, de justesse sur « Jonchée » et sur « Kosaque ». Ce cheval, trop méconnu, a donné 13 \$ 50 et 2 \$ 60 pour 2 \$ 10 à « Jonchée » et 1 \$ 40 à « Kosaque ».

En outre des déplorables accidents signalés plus haut, mais qui n'auront pas, espérons le, de trop graves conséquences, on a beaucoup regretté l'absence du distingué président de la société, M. Tissot, obligé de demeurer quelques jours encore à la clinique. Les honneurs de l'hippodrome furent donc faits, à l'arrivée de M. le gouverneur général, par M. Jacques de Monpezat, vice-président, qui les fit avec son élégante urbanité habituelle.

À l'issue de cette journée qui ne se termina que fort tard, un dîner dansant, avec l'orchestre du Métropole, réunit, dans une élégante intimité, quelques personnes que n'avait pas effrayées le crachin.

Espérons que la saison prochaine verra, elle aussi, de nombreuses réunions d'un éclat semblable.

Hanoï
(L'Avenir du Tonkin, 6 février 1933)

Condoléances. — Le télégramme suivant a été envoyé à M. H. Tissot, président de la Société des Courses à Hanoi.

Tissot, président Courses Hanoi

Apprenons décès très regretté camarade Rollet.

Comité Courses me prie vous transmettre ainsi qu'à Comité expression sincère ses condoléances attristées :

Despinoy ¹⁸,
Président Courses Haïphong.

On dit que...

(*Chantecler*, 19 octobre 1933)

.....
De ce point de vue [des sports], Saïgon, malgré l'acuité de la crise — qui sévirait là-bas, dit-on, plus qu'ici — est autrement mieux partagée. Les sports les plus divers y sont florissants et plus suivis qu'ici. Un club nautique, une société de tir et un champ de courses des plus mouvementé ajoutent à la liste des autres distractions communes aux villes d'Indochine, un appoint considérable pour la santé morale de tous.

Quand on pense que sur l'hippodrome de Phu-Tho, le pari mutuel arrive à faire des recettes de 50 à 60.000 \$ par réunion, ... on peut s'imaginer tout l'intérêt puissant de ces réunions du sport hippique à côté des pâles rencontres des deux dizaines de chevaux qu'on organise péniblement sur nos hippodromes tonkinois.

Et dire qu'il fut un temps, où la piastre, à la valeur moyenne de 2 \$ 40, ne tourmentait aucune ambition ; et où les colons comme les fonctionnaires, unis par les liens d'une franche camaraderie, se rencontraient, chaque dimanche, sur les hippodromes de Hanoi, Haïphong, Bacninh, Namdinh et Phu-lang-thuong pour y passer de délicieux après-midi.

LES COURSES

(*Chantecler*, 7 décembre 1933)

L'hippodrome de Hanoi a connu, dimanche, une vogue comparable à celle d'antan, lorsque c'était le rendez-vous de toute la bonne société de Hanoi.

La présence de S.M. Bao-Dai et celle de M. le gouverneur général, annoncées par le programme des fêtes, avaient évidemment provoqué une affluence depuis longtemps ignorée.

Malheureusement, la foule était vraiment un peu trop hétérogène. On se demandait d'où sortait cette masse de « nha-qués », dont certains avaient l'allure et la mise de simples coolies, dans laquelle étaient en quelque sorte noyés les éléments annamites convenables, et, naturellement, nos propres concitoyens.

Il doit y avoir des trous quelque part, les jours de réunion.

C'est peut-être un simple inconvénient, en temps ordinaire, considéré du point de vue recettes.

Mais, dimanche, l'inconvénient apparaissait beaucoup plus grave. Parce que la population qui se groupait, se tassait et s'entassait, sous les yeux de S. M. Bao-Dai,

¹⁸ Auguste Despinoy : marié à Lucienne Demange. [Transitaire à Haïphong](#).

devant les tribunes, présentait une note peut-être originale, même pittoresque, mais manquant tout à fait d'élégance.

Si S. M. avait voulu se faire une opinion sur un ensemble de la population de Hanoï, française et annamite, ce ne sont pas les éléments qui se pressaient sous ses yeux, cet après-midi là, qui lui auraient permis de se la faire dans un sens flatteur pour nous.

Cela a dû changer le Roi de ce qu'il avait si souvent observé au pesage des hippodromes de Longchamp et d'Auteuil, et peut-être en a-t-il éprouvé quelque mélancolie.

Plus d'une fois, il a dû fermer les yeux pour revoir, en souvenir, ces groupes de jeunes et jolies femmes, en des toilettes si troublantes, qui tourbillonnaient, là-bas, autour de lui, en ces journées de grandes fêtes sportives.

Mais en les rouvrant, il n'a plus trouvé devant lui qu'une attristante réalité. Peut-être aurait-on pu lui préparer un autre décor.

ENCOURAGEONS LES COURSES

par C. L. ACHARD

(*Chantecler*, 22 mars 1934)

On est bien obligé de reconnaître que le sport hippique, au Tonkin, n'a pas la faveur du public.

Que ce soit parmi les Européens ou les Annamites, et Chinois, il existe cependant les éléments de très jolies recettes pour les Sociétés des courses, si elles voulaient se donner la peine d'attirer le public sur leurs hippodromes.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici l'engouement qui a gagné toutes les parties de la France, depuis la guerre, pour les courses de chevaux (plat, obstacles et trot). Il n'y a pas un chef-lieu, et même des sous-préfectures modestes, en province, qui n'aient son hippodrome.

L'institution du Pari mutuel urbain (P.M.U.), fonctionnant pour toutes les réunions des hippodromes parisiens et ceux du Midi, en hiver, a considérablement contribué à développer ce sport, qui est incontestablement le plus noble, le plus distingué et le plus aristocrate — en même temps que le plus populaire de tous.

En Cochinchine, il y existe dans des conditions qui donnent lieu souvent à de brillantes affaires au pari mutuel : les chiffres y atteignent de 30 à 40 mille piastres en temps ordinaires, pour atteindre de 50 à 60.000 \$ les jours des grandes épreuves.

Au Tonkin, c'est tout juste si on atteint mille à douze cents piastres dans les conditions les plus favorables. C'est miteux.

L'Annamite, jadis, aimait passionnément les chevaux; et l'élevage pour écuries de courses passionnait aussi beaucoup de colons de la Haute-Région. Les chevaux de l'époque n'étaient pas très chers, lorsqu'ils n'étaient pas connus.

Nombre de commerçants, de fonctionnaires, de mandarins, d'entrepreneurs indigènes avaient une petite écurie; parfois gagnant vite en importance. Les hippodromes étaient assez nombreux. En outre de ceux de Hanoï et Haïphong, qui avaient un calendrier de 20 à 25 réunions, il y en avait à Nam-dinh, Bac-ninh et Phulang-thuong, qui en organisaient de 3 à 6 suivant leur budget. De sorte que tous les dimanches étaient jours de fêtes, pour les sportsmen, de fin septembre à fin avril. Du reste, dans chacun de ces centres existaient de petites écuries.

— Regrets d'un passé, qu'on ne reverra jamais plus, me dira-t-on. Pourquoi ?...

Parce qu'il n'y a pas assez de chevaux ; parce qu'il n'y a plus de public *ad hoc* ; parce que d'autres sports, sont nés et se sont intensifiés, qui empêcheraient celui-ci de reprendre son importance de jadis. Parce qu'enfin il n'y a plus d'argent.

Je pourrais répondre en bloc à tous ces arguments, en citant de nouveau le cas du sport hippique en Cochinchine, qui s'est étioilé un moment, plutôt par manque d'honnêteté de ceux qui le pratiquaient que par manque de ressources sous forme de contribution du public ; mais qui a repris et est redevenu florissant, depuis qu'on y a insufflé un peu de morale.

La Cochinchine a donc de nombreuses écuries ; les sports, qui y sont pratiqués, ne nuisent pas au sport glorieux, et le public fait faire aux sociétés de jolies recettes, par l'importance des entrées et des transactions du pari mutuel, ce qui prouve qu'il y existe encore de l'argent qu'on sortira pour certains cas. Et cependant, on ne pourra pas encore objecter qu'il s'agit de la riche Cochinchine.

Nos compatriotes du Sud se fâcheraient.

Pourquoi donc le Tonkin, dans cette question, comme en beaucoup d'autres, est-il si totalement amorphe ?

Tout simplement parce qu'en ceci, comme en beaucoup d'autres affaires d'utilité publique, on y pratique intensément et avec obstination l'horreur de l'initiative, des efforts conjugués du public et de l'administration, sans laquelle on ne peut rien faire, convenons-en.

Mais que quelques hommes actifs et voulant énergiquement poursuivre un but défini prennent l'affaire en mains, que le gouvernement et la résidence supérieure leur accordent une aide bienveillante et... un peu efficace, comme autrefois, et vous verrez le mouvement se déclencher assez vite et s'accélérer par la suite.

Des chevaux ? On va en vendre sous peu. Et il en reste dans les haras.

Mais ce n'est pas exclusivement sur ceux-là qu'il faut compter.

Et c'est ici que se dévoile toute l'importance de la question. Comme toujours, on a voulu trop bien faire en oubliant que le mieux est l'ennemi du bien.

Sous l'effet de certaines inspirations trop intéressées, on a dressé des programmes et imposé des conditions, lesquelles, peu à peu, ont tué cette agréable institution, en supprimant radicalement l'élevage du cheval annamite pur sang, pour favoriser une ou deux grandes écuries, ayant monopolisé l'utilisation des chevaux métis.

Or la race annamite pure était simplement merveilleuse.

On a voulu profiter de ses qualités pour en créer une autre améliorée... On a gagné sur la taille et la corpulence. Mais on a bigrement perdu du côté du sang, de l'endurance, de la sobriété et de la rusticité.

Du point de vue spectaculaire des courses, on a perdu en intérêt, en nombre et en valeur intrinsèque. On ne trouvera jamais plus des « steeplechasers » et des « hurdles-racers » comme nous en avions avec nos purs sang annamites d'autrefois.

Les anciens — ceux qui restent — peuvent se souvenir du fameux crack *Aérien*, et d'autres : *La Camargo*, *Fra Diavolo*, *Monarque*, *Chistera*, *Bel Ami*. Et de ceux que j'avais moi-même dressés sur les obstacles, où je m'étais spécialisé : *Azur* (un phénomène) *Darling*, *Saxon*, *Gia Loc*. Ceux du vieil ami Riehl, *Triboulet*, *Diamant*, *Diablotin* (1 m. 15 une chèvre, qui sautait la rivière en vitesse vertigineuse, avec ses 55 kilos sur le dos). Et *Aérien*, de 1 m. 21, pur annamite, faisant le même parcours de 3.000 m. avec 65 kilos.

Et tout ça, sous la présidence du brave Camboulives, le plus célèbre, le plus joyeux, le plus colonial et le plus aimé des vétérinaires de ces temps heureux ; où ou avait le sens des réalités, et non pas la fureur des théories meurtrières et aussi dévastatrices que le plus formidable des typhons, sous le prétexte de servir le Progrès.

Le trafic de chevaux qui se faisait assurait les frais des éleveurs. Il faut évidemment avouer que la traction animale était seule utilisée. Et que de jolis attelages !... Que d'amusants trotteurs !! Qui « pelaient du feu » !! Comme nous disions alors ! Il y avait, de ce fait, l'écoulement assuré hors des écuries de courses et de la remonte.

N'est-il plus possible d'atteindre, au moins partiellement, ces résultats ?

Pardon. On le peut. Il suffit de vouloir.

Faites revivre l'élevage du cheval annamite, avec cet objectif : les courses et la remonte, dans la proportion où il pourra normalement se développer, à une époque où la mécanique règne partout en despote.

Pour cela, appelez l'attention des éleveurs annamites de la Haute-Région — ou de ceux de nos colons qui pourraient le devenir — par une adroite publicité : le système des primes de jadis avait du bon, comme encouragement.

Et faites un programme corsé ; avec 2 ou 3 épreuves pour le pur sang annamites. Augmentez le nombre des réunions, pour que chaque écurie puisse courir sa chance, et vous verrez aussitôt le regain de popularité du sport hippique se produire automatiquement. Vous reverrez les belles réunions de ces temps là.

L'activité et l'affluence aux guichets du pari mutuel reviendront et le commerce réjouira d'un courant d'affaires qui se sera très heureusement recréé.

Le réveil de l'esprit d'initiative à Hanoï
(*L'Éveil de l'Indochine*, 29 juillet 1934)

.....
la Société des courses, autour de laquelle tendent de plus en plus à se grouper d'autres associations sportives, entreprend tout un programme d'améliorations, pour offrir à la clientèle des courses plus de confort et de commodité.

.....

Hippisme
(*Chantecler*, 14 octobre 1934)

M. Châtel, secrétaire général, a visité, dimanche, en détail, les nouvelles installations faites à l'hippodrome de Monpezat. Il s'est vivement intéressé à toutes les questions relatives à l'organisation des épreuves hippiques, car c'est un grand amateur de chevaux. Il s'est retiré après avoir félicité les membres du comité et M. Mondet, architecte.

Faisons renaître les courses
(*Chantecler*, 21 octobre 1934)

Nous avons lu, dernièrement, chez un confrère, qui doit avoir la confiance du comité de la Société hippique de Hanoï, une information que nous aurions reçue directement avec plaisir, si le dit Comité appréciait plus justement les services que nous pourrions rendre à la Société et, ce, à titre gracieux toujours, parce que nous ne visons que l'intérêt supérieur de la question : la nécessité de refaire une ambiance autour des sociétés hippiques, tant à Hanoï qu'à Haïphong, et même à Nam-dinh et Bac-ninh, où on pourrait recréer celles qui furent, jadis, si florissantes.

M. Châtel, notre aimable secrétaire général, qui est un fervent du plus noble des sports, en même temps qu'un sportsman très averti des choses des courses, serait allé visiter notre hippodrome et se serait déclaré enchanté des modifications qui y ont été apportées pour le plus grand bien du public.

C'est une chance inespérée pour le sport hippique que l'intérêt qu'y porte une telle personnalité.: Car, et sans rien exagérer, on peut se souvenir que l'« amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux. »

En d'autres termes, M. Châtel peut faire énormément pour revigorer cette institution qui n'a plus toute la faveur du public du Tonkin et pour cause...

•

Toutes les commodités du pesage n'offriront qu'un très court attrait à ce public, si les courses, avec des champs fournis, ne l'y retiennent pas, en lui donnant de fortes et empoignantes distractions. Et, comme tout se lie, le pari mutuel y retrouverait une faveur qu'on ne lui accorde que parcimonieusement en ce moment.

Bref, il faut des chevaux, des demi-sang et des poneys. Ces derniers surtout, généralement excellents sauteurs, pour nourrir le champ des courses d'obstacles.

L'administration; dans les provinces, pourrait provoquer et encourager la formation de petites écuries, avec des chevaux annamites. Nous avons déjà dit ce qu'il y aurait à faire pour cela.

Il faudrait reprendre la publication des programmes, des engagements, des pronostics et des comptes rendus, pour intéresser le public. Si les courses, en France, ont décuplé leur importance et si l'on y fait 2 millions de paris, par jour, du P.M.U (pari mutuel urbain), c'est au concours de la presse, sans distinction de nuances, que ce résultat est dû.

•

.....
Puisque nous avons le rare bonheur de posséder, en M. Châtel, un connaisseur aussi dévoué que compétent, sachons en profiter : faisons renaître le goût des courses hippiques chez l'Annamite aisé, commerçants, industriels ou fonctionnaires.

Mais, pour cela, appliquons des règlements avec la plus haute impartialité aux propriétaires de bonne volonté : il faut que les courses soient honnêtes, que le « fair play » soit la règle, des épreuves à courir.

Du point de vue technique, la réalisation de ce projet ne présente pas de grosses difficultés, les chevaux annamites (pris entre 2 ans 1/2 et jusqu'à 9 et 10 ans) sont relativement faciles à préparer pour de simples épreuves de 1.200 à 1.500 mètres. Lorsqu'ils sont en bon état et que les tendons sont solides, un ou deux mois de soins attentifs leur donnent vite une forme plaisante ; leurs qualités se révèlent ensuite assez rapidement sur la piste, si on les entraîne avec méthode et un peu de patience avec beaucoup de soins.

•

Jadis, nous avons des programmes qui s'inspiraient de la pratique, plutôt que de certaines théories, que des hurluberlus apportèrent plus tard en nous faisant un catéchisme des règlements imposés en France par la Société d'encouragement ; et ceci sous le prétexte que celle-ci nous accordait quelques milliers de francs, pour en faire des allocations spéciales. On peut garder le contact avec cette Société pour régler les courses de nos demi-sang ; mais en conservant en marge le système des courses libres, comme il existe en Cochinchine.

Soyons tout d'abord pratiques. Facilitons l'accession aux épreuves par des conditions de programmes sagement étudiées, pour les catégories de chevaux que nous voulons attirer, en outre des demi-sang réservés aux grandes épreuves. Nous aurons alors des

champs fournis et de jolies recettes au mutuel. Nous aurons, du même coup, des fonds suffisants pour faire vivre honorablement nos sociétés sportives.

Faisons un refuge pour les pelousards, en redonnant au pesage l'allure d'élégance d'autrefois. Et essayons même d'instituer aussi le P.M.U. avec bureaux à Hanoï-ville, Haïphong, Nam-dinh et Bac-ninh—Dap-cau.

Tout cela est très réalisable : il suffit de savoir l'organiser intelligemment et, nous ne cesserons de le répéter, d'une façon pratique.

On a prévu 14 réunions pour Hanoï : il en faudrait en outre 8 à Haïphong, 3 à Nam-dinh et 3 à Bac-ninh. Cela ferait 28 réunions, s'étendant du 10 octobre, à fin avril. Et les commerçants de tous ces centres ne s'en plaindraient pas.

À L'HIPPODROME HENRI-DE-MONPEZAT
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1934)

C'est un hippodrome complètement transformé qui accueillera au jour prochain de l'ouverture, les élégances hanoïennes. L'effort qui s'achève par là en ce moment mérite d'être signalé. Cela n'empêchera nullement les visiteurs d'éprouver, en arrivant, une très agréable surprise.

La porte d'entrée est située, à présent, non pas devant les tribunes, mais derrière. Elle est double et de style net et franc. Une fois entré, on trouve à main gauche les larges degrés menant aux tribunes et au pari mutuel. Ce dernier présente à chaque aile du bâtiment cinq guichets doubles : guichet de pari et guichet de caisse, disposés en demi-cercle ; l'accès des guichets comporte entrée et sortie ; les parieurs, ayant ainsi à leur disposition dix guichets où l'on accédera avec ordre, ne connaîtront plus, les bousculades, les longues stations, les justes impatiences d'autrefois. Exactement, il y aura huit guichets pour les paris à une piastre, un guichet pour les paris à cinq piastre, un guichet pour le double event. À chaque guichet se trouveront un caissier européen et un guichetier indigène, et le paiement aura lieu à la caisse du guichet d'achat : les billets gagnants achetés au guichet n° 1 seront payés à la caisse n° 1, et ainsi de suite, disposition qui hâtera beaucoup les opérations.

Deux sonneries fonctionneront pendant les courses, la première annonçant la sortie des chevaux du paddock, la seconde marquant la fermeture des guichets. Sous les tribunes, un tableau perfectionné indiquera, d'une part les rapports de pari mutuel, d'autre part les courses sur lesquelles se joueront le double événement. et le rapport de celui-ci. Enfin, entre le paddock et la tribune, deux tableaux donneront : l'un, la monte des chevaux et poids ; l'autre, les cotes des chevaux, de cinq en cinq minutes.-

Ainsi, bien renseignés, effectuant leurs opérations avec facilité, les parieurs auront toute satisfaction. Ils seront, au surplus, perpétuellement enclins à la bonne humeur, l'aspect clair, net, riant des nouveaux bâtiments devant être rehaussé d'une décoration florale multiple. À chaque angle, à chaque balcon, à chaque bout de mur, s'épanouiront, pendront, s'élanceront des touffes de fleurs éclatantes ; les allées de gravier de couleurs différentes courront entre des massifs de thyrses, de corolles, d'ombelles. L'hippodrome de Monpezat sera, des toits aux terrasses, des pergolas aux parterres, paré de pétales, à foison.

Cette profusion multicolore, constamment entretenue, ne risquera aucun dommage : la foule indigène, gentille, amusante mais pas toujours soigneuse, aura sa place, sur la pelouse, pour un droit d'entrée minime, et ses propres guichets de paris.

Par-dessus les portiques fleuris d'une pergola gigantesque dirigeons-nous vers le bar, en passant devant un kiosque à musique original et gracieux avec un long toit en porte-à-faux ; le vieux bâtiment a été rajeuni, une vaste terrasse l'entoure, qui permettra le

soir, de danser sur une aire parfaitement polie de granito noir, quand le beau temps incitera à quitter le plancher de l'intérieur.

À présent, des allées cailloutées d'un gravier de couleur nous conduisent vers les écuries, lieu fréquenté des turfistes ; le nombre des box est assez grand, désormais, pour abriter d'un bout à l'autre d'une réunion les chevaux engagés : les bêtes auront, pendu à la muraille, au-dessus de leur tête, un petit écriteau portant leur nom ; détail précieux pour les parieurs !

Le paddock montre en son centre un joli pavillon à toit pointu, qui est le pesage.

À proximité, le salle des réclamations où siègera le comité. Petite infirmerie, série de box fermés pour les chevaux des propriétaires n'habitant pas Hanoï, vestiaire pour gentlemen, complément des installations. tout en un style moderne, simple et frais à l'œil, rehaussé, à chaque corniche. angle, encorbellement, d'une retombée de fleurs naturelles.

Ajoutons que, pour les fêtes nocturnes, un éclairage quasiment féérique à été prévu, composé essentiellement de lampadaires à double coupe ; dans la coupe inférieure. les lampes. invisibles mais dont la lumière est diffusée par le dessous bleue de la coupe supérieure ; et dans celle-ci, des fleurs !

Il serait injuste de ne pas noter que la créateur de cet ensemble ravissant, clair, harmonieux, est M. l'architecte Mondet, et que les soins de fleurir et d'entretenir la décoration végétale des bâtiments et des parterres ont été confiés à M. Chaucot, l'artiste qui sait donner si belle et plaisante allure aux jardins de la ville.

La Société des Courus ne s'est pas contentée de transformer le vieil hippodrome, si vétuste, si délabré, en un champ de course, riant et commode ; elle a entrepris et réalisé une réorganisation intérieure complète. C'est ainsi que l'accès de l'hippodrome sera facilité aux gens n'ayant pas d'automobile. par un double service d'autocars, une ligne pour Européens. partant de la place du théâtre et ayant plusieurs arrêts en ville, une ligne pour indigènes, partant du Petit-Lac.

Portant l'honneur et la responsabilité d'un long passé, la Société des Courses ayant connu des heures difficiles et ne voulant plus les voir revenir, a composé un comité des gens dévoués et actifs. qui lui prépare un prospère avenir. Ce sont MM. Guerrier, président ; J de Monpezat, vice-président ; Lafon, Bona, Borzecki, Schaeffer ¹⁹, Cèbe. Perret, Marliangeas, qui ont bien voulu s'adjoindre de précieux conseillers techniques : MM. Alinot, Lemasson, Mondet, Descours, Chaucot, Casabianca, lieutenant Bullot.

La transformation quasiment magique du champ de courses, qu'on applaudira unanimement au jour de réouverture, est leur œuvre, le fruit de leur travail, de leur dévouement, de leur bonne entente. et nous devons louer sans réserve le président actuel d'avoir su tout prévoir, tout organiser en utilisant au mieux les concours et les compétences, en stimulant les activités. Il reprend ainsi une longue et brillante tradition. La Société des Courses est la doyenne de toutes les sociétés sportives tonkinoises, en effet. Son histoire se confond avec celle du Protectorat. C'est Henri Rivière qui en tenta la création ; son existence légale fut consacrée par Paul Bert ! La liste des membres fondateurs, sociétaires ou bienfaiteurs contient une partie de l'histoire de l'occupation ; on y relève des noms illustres : Paul Bert, Gallieni, Lyautey, et ceux de personnalités de premier plan : marquis de Morès, marquis de la Rosière, prince Henri d'Orléans, duc de Montpensier ; la haute administration, le commerce, l'industrie. l'agriculture, le journalisme y sont brillamment inscrits : de Cuers de Cogolin, Brou, Julien Blanc, Saint-Fort-Mortier, baron d'Abbadie, de Siriex, marquis de Barthélemy, de la Follotte [Lafaulotte], Anthime Dupré, comte de Rémusat, baron de Fenouille, Boulloche, Danton du Mesnil, marquis de Peraldi, Henri Guerrier, Forcinal, comte de Comaille, Simoni,

¹⁹ Maurice Schaeffer (1883-1952) : polytechnicien, ingénieur des PTT, directeur général à Hanoï de la Société indochinoise d'électricité.

Destenay, Szymanski, Bourcier-Saint-Chaffray, Jabouille, enfin Henri de Laborde, marquis de Monpezat, qui fut un grand bienfaiteur et un animateur passionné de la Société des Courses.

Celle-ci est, à nouveau, en de bonnes mains. Le travail de réformation et de rénovation entrepris à l'hippodrome annonce le succès comme il atteste l'effort et l'intelligence. En pleine crise, un pareil redressement est un exemple qui valait d'être commenté !

Un grand ami du turf.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} décembre 1934)

La Société des courses de Hanoï à l'honneur d'informer le public que les voitures automobiles et hippomobiles devront adopter un sens unique pour se rendre au champ de courses, a la réunion de dimanche prochain, et en repartir.

À l'aller, elles devront emprunter la digue Parreau et au retour, la route du champ de courses.

Les voitures en stationnement devront se ranger dans le parc situé face à la porte de l'hippodrome, selon les indications qui leur seront données par le service d'ordre.

1935 : création d'une piscine par la Société Philharmonique
dans l'enceinte de l'hippodrome

LE GALA DE BAGATELLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1935)

Cette réunion de nuit, à l'hippodrome Henri de Monpezat, remportera, à n'en point douter, un prodigieux succès. La piste, les arbres, les pergolas, la terrasse du restaurant enfin resplendiront de lumière : le coup œil sera féérique.

La fête commencera à 9 heures du soir ; nul ne saurait dire quand elle finira, pas avant assurément que le succès n'ait été complet.

Naturellement, dames et jeunes filles, invitées du Comité et de la Société des Courses, car rappelons-le la « Soirée du Turf » est donnée sur invitations, nous réservent les plus agréables surprises. Quant à M. Cheval, du Splendid-Hôtel, chacun sait ce dont il est capable et il assurera de son côté le triomphe de la gourmandise.

En cas de mauvais temps, la fête sera reportée au lendemain dimanche à la même heure.

Au Tonkin
Un effort très intéressant y est fourni pour l'élevage du cheval
(*Les Annales coloniales*, 16 mai 1935)

Le 14 avril, à l'occasion du Concours hippique de Hanoï qui s'est déroulé sur l'Hippodrome Henri-de-Monpezat., les nombreux spectateurs ont eu le plaisir d'assister à la présentation d'une vingtaine de chevaux métis, âgés de deux et trois ans.

Ces sujets parfaitement réussis, constituent une démonstration évidente des résultats qui peuvent être obtenus par une entreprise zootechnique, menée avec méthode et persévérance.

Le cheval annamite, en effet, malgré ses qualités natives de résistance et de sobriété, convient mal, en raison de sa petite taille (1 m. 16 en moyenne), aux différents services auxquels on le destine. Depuis longtemps déjà, l'Administration s'est efforcée d'améliorer par divers croisements la race autochtone. Le problème était délicat et consistait à produire des modèles plus élevés, de format plus ample mais suffisamment adaptés au climat pour être susceptibles d'accomplir un travail effectif,

Après plusieurs essais, le choix s'est porté sur l'étalon arabe qui s'est révélé l'améliorateur par excellence de la race annamite. Les métis issus de ce croisement, en particulier les 3/4 arabe 1/4 annamite, réalisent le type de cheval, répondant à tous les besoins. D'une taille pouvant atteindre 1 m. 50, bien membrés, bien charpentés, résistants à la fatigue, ces chevaux sont très appréciés par les propriétaires d'écurie de courses, par les officiers et par tous les amateurs de sport hippique.

Au Tonkin
(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1935)

Le 11 mai, la Société des courses de Hanoï a donné une brillante fête de nuit à l'hippodrome Henri-de-Monpezat. Toute l'élite de la société hanoïenne invitée à cette manifestation assista aux diverses attractions organisées à cette occasion : ballets, course éclairée et ensuite, sur la terrasse éclairée par des projecteurs multicolores, les couples dansèrent jusqu'au matin.

LA SOIRÉE DU TURF A BAGATELLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1936)

De jour, le spectacle du champ de courses de Hanoï est un de ceux qui séduisent les yeux par le charme reposant du paysage, le modernisme réalisateur des constructions, comme par leur heureux équilibre de tons et de couleurs. Il convient d'ajouter aussi que le goût très sûr que l'on trouve dans les moindres détails de l'ornementation contribue également à donner à l'ensemble un incontestable caractère d'art.

De nuit sous le ruissellement savant de multiples globes lumineux, sous les faisceaux durs de projecteurs de teintes diverses que M. Chateau, directeur de la S. I. E., mais aussi artiste et magicien de la lumière, avait disposés avec une habileté consommée, de nuit dis-je, l'hippodrome présente une séduction véritablement surprenante. Rien, en effet, n'avait été ménagé pour mettre en valeur, suivant les conceptions les plus modernes de l'éclairage, les plus jolis motifs des constructions. La monumentale porte d'entrée n'était qu'une arche de feu. Le kiosque, les torchères des ailées, les boxes, la tribune, le pesage, la piste, les pergolas fleuries et, enfin, le restaurant de Bagatelle avaient été délicatement soulignés en lumière, soit indirectement par de puissants réflecteurs, soit par de longues guirlandes de globes blancs ou colorés du plus heureux effet. De la digue d'accès, se détachant sur le velours profond du ciel où une lune énorme, admirable et ronde comme un fromage, montait lentement au milieu des étoiles, l'hippodrome resplendissait comme un étincelant joyau.

Mais au fait, n'était-ce pas une gageure que d'organiser une fête nocturne à pareille époque de l'année, en un moment où le ciel tonkinois coule des flèches de plomb fondu, où l'absence de vent rend la capitale morne et l'activité physique amoindrie ? Certes, la température de samedi ne fut guère engageante malgré quelques risées fraîches et rares. Cependant, il convient de constater en toute impartialité que la fête nocturne de samedi soir a dépassé en succès, les prévisions les plus optimistes. Malgré la chaleur, les hommes s'étaient habillés tandis que les dames, fleurs vivantes et sensibles du plus rare des jardins, rivalisaient de grâce, de beauté et d'élégance. Aussi bien ce fut dans une atmosphère de très bon ton, dans un milieu où la sélection ne nuisait nullement au nombre et à la gaieté, où la présence de très hautes autorités n'était pas un frein à cette même gaieté, où la jeunesse et l'âge mûr avait été judicieusement dosés, aussi bien, dis-je, le « ton » de la soirée de Bagatelle fut de la plus haute élégance.

Mais je veux reprendre cette chronique mondaine par son commencement, c'est-à-dire vers 19 h. 30, à l'heure de l'apéritif dansant réservé à Bagatelle pour ladies et gentlemen en tenue, ayant retenu leur table pour souper. Reçus avec la plus aimable courtoisie, la plus délicate prévenance par MM. Long et Lafon, de la Société des Courses, les invités étaient ensuite dirigés vers leurs places par des commissaires dont nous nous plaignons à noter l'obligeance, l'empressement et la correction la plus raffinée. Nous avons remarqué parmi ces messieurs MM. Antoine Anziani, Alinot, Guinet, Jean Simart.

Vers 20 h. 30, toutes les nombreuses tables entourant le parquet de danses de Bagatelle étaient occupées tandis qu'un personnel nombreux, empressé, se mettait en devoir de servir à dîner. Le menu, qui avait été l'objet de soins attentifs de la part de M. Casabianca, avait été judicieusement combiné pour ne pas surcharger par cette chaleur l'estomac des invités tout en leur offrant des divertissements de bouche de premier choix. Le jambon au porto et la coupe glacée furent des merveilles.

Et les premiers danseurs commencèrent à évoluer vers 22 heures au milieu d'une féerie de lumière, sous les grands manguiers, pendant qu'une admirable et évocatrice lune du 16^e jour du 4^e mois éclairait doucement l'horizon bleu dans l'amical silence de la campagne amie. L'on dansa aux sons d'un excellent orchestre de sept musiciens tout spécialement recrutés que nous félicitons bien sincèrement pour leur talent et leur dévouement inlassable. Cette dernière qualité par 35° de thermomètre mérite d'être soulignée. Ajoutons toutefois que le pick-up permit aux exécutants de se reposer à certains moments.

Pendant ce temps-là, le champ de Courses s'était ouvert. Le Pari Mutuel également et les courses avaient eu lieu suivant l'ordre du programme établi. Mais ceci fera l'objet d'un compte-rendu spécial distinct. Une note amusante fut donnée par le speaker quand il annonça à intervalles réguliers au micro la présence d'une enfant perdue, venue se réfugier au Pari mutuel. Souhaitons qu'à l'heure actuelle, la fillette aura retrouvé sa mère.

Un charmant intermède fut offert par les gracieuses élèves de l'excellente M^{me} Gauthier Belly qui est une ancienne danseuse étoile de l'Opéra. La valse du Ballet de Faust permit aux petites Pépé Cheval, Gisèle Tavernier, Régine Dioudonnat et Lulu Barraza de faire admirer leur talent intelligent et sûr, leur souplesse élégante et gracieuse. Lulu dansa ensuite seule la danse de la Bohémienne et dans le Pas de Trois, Régine Dioudonnat, Pépé Cheval et Gisèle Tavernier dansèrent une dernière fois. Des applaudissements unanimes vinrent sanctionner l'effort, la maîtrise et le talent artistique de ces jeunes artistes. Ces applaudissements s'adressaient aussi, est-il besoin de le dire, à l'excellente éducatrice de ces jeunes filles, M^{me} Belly, à qui nous réitérons nos compliments.

Vers une heure du matin, innovation charmante et gracieuse de la Société des Courses, une tombola gratuite fut tirée entre toutes les personnes ayant soupé au

restaurant. C'est ainsi que le sort désigna M^{me} Vayssières, la très gracieuse jeune femme de M. le chef d'escadron Vayssières, comme gagnante d'un gentil petit poney blanc avec lequel la nouvelle propriétaire fit un tour d'honneur sur la piste de danse. Cependant, gageons que voilà notre gagnante bien embarrassée de sa petite bestiole.

C'est à M^{me} d'Escodéca que le Hasard attribua... un veau. Oui, Madame, un veau, en peau véritable, pouvant manger, boire, et meugler en appelant sa mère à son aide et renâclant tant qu'il pouvait quand M^{me} d'Escodéca lui fit faire, à lui aussi, le tour de la piste, la longe à la main.

L'hilarité atteint son comble quand un ravissant petit cochonnet de deux ou trois mois, qui trouvera toujours son utilisation, fut gagné par M^{me} Baffleuf. Pauvre cochonnet ! Souhaitons cependant pour lui que le grand méchant loup ne le mange pas trop vite afin qu'il puisse profiter un peu de la vie.

Une oie fut ensuite gagnée par M^{me} Bigorgne, l'aimable femme de M. l'ingénieur en chef Bigorgne. L'oie, un fil à la patte, fit, comme cochon, veau et poney, son tour d'honneur. Vivra-t-elle jusqu'à la Noël prochaine ?

Quant au lapin, un joli petit lapin blanc aux yeux rouges, il fut attribué aux yeux bleus de M^{me} Bordaz qui, pressant sur son cœur la pauvre bête défaillante de peur, lui fit faire à elle aussi son tour d'honneur.

À la fin de l'échelle décroissante des grandeurs des animaux distribués figurait un malheureux canard, pas même, un minuscule caneton de dix jours encore tout jeune et duveteux.

Ce fut la très gracieuse et sympathique M^{me} Simart, la femme de notre excellent ami Simart, le turfiste et prospecteur convaincu, à qui revint le volatile. Re-tour d'honneur. Promettez-moi, Madame, de ne point, chez vous me servir un jour cette innocente bestiole, même sous forme de confit. Laissez la vivre sa petite vie à l'ombre douce de votre maison comme le Destin la voulu.

Mais une chronique mondaine manquerait son effet si elle ne faisait pas état de la présence des personnes invitées ; toutefois est-ce pas une gageure que de vouloir mettre un nom sur tant de plastrons en série, sur tant de jolies et charmantes, et gracieuses et belles jeunes femmes, avec le risque d'en oublier et de me faire arracher les yeux par la suite. Tant pis, la chose a ses- risques.

Noté la présence, à côté de M^{me} et M. Long, de M. le secrétaire général Châtel, de l'inspecteur des Colonies M. Moretti, de M. le général commandant supérieur et de M^{me} Buhner ; de M^{me} et de M. le général Germain ; de M^{me} et M. le Général Bourreau, M^{me} et M. le résident-maire Virgitti ; M^{me} et M. H. Duteil ; le nouveau et fort distingué directeur des P.T.T. M. Thébert ; M^{me} et M. Prats, directeur des Douanes ; M^{me} et M. le colonel Aymé ; M. le colonel Fonsagrive ; M^{me} et M. Haelwyn, le jeune inspecteur du du Travail ; M^{me} et M. Lacollonge ; M. le directeur des Archives et Bibliothèques et M^{me} Boudet ; M^{me}, M^{lle} et M. Chapoulart ; M^{me} et M. Lafon ; M^{me} et M. Vayssières ; M^{me} et M. Bigorgne ; M^{me} et M. Gallois-Montbrun.

Au petit bavard de l'assistance et des tables, nous avons remarqué M^{me} et M. Gayet-Laroche, M^{me} et M. Vedrenne, M^{me} Pietri, M^{me} et M. Henri Jean, M^{me} et M^e Deroche, M^{me} et M. Bouchaux, M^{me} et M. Chevry, M^{lle} Perrié, M^{lle} Braemer, M. Glutron, M. Grivel, M. le Dr Galliard, M^{me} et M. Vayrac, M^{me} et M. Dardet, M^{me} et M. Dietrich, M^{me} et M. Baffleuf, M. Jean Baffleuf, M. Cullet, M. Lentrelien, M^{me} et M. Borzecki, M^{me} et M. Choquart, M^{me} et M. Boutet, M^{me} et M. Lemeur, M. Thieny, M^{me} et M. Casabianca, M^{me} et M. Grondin, M. Subira, M^{me} et M. Lecoutre, M^{me} et M. Babaud-Dulac, M. Lan, M^{me} et M. Porchon, M^{me} et M. Simart, M. et M^{me} Eminente, M^{me} et M. Bouchon, M^{me} et M. Rigaud, M. Gravereaud, M. Celimon, M^{me} et M. Lanèque, M^{me} et M. Ferrand, M^{me} et M. Biénabe, M. A. Muschi, M^{lles} Dufau, M^{lles} Berger, M^{me} et M. Quéhé, M^{me} et M. Cheval, M^{me} et M. Georges, M^{me} et M. Courtoux, M^{me} et M. Dupuy, M^{me} et M. Chateau, M^{me} et M^e Bordaz, M^{me} et M. Gaby Paillard, M. Ziteck, M^{lle} et M. Aviat, M^{me} et M. Munier, M. le capitaine de gendarmerie Trémeau, M^{me} et M. Ruiz, M^{me} et

M. Anziani, M^{me} et M. Muller, M^{me} et M. Vidal, M^{lle} et M. Wilkin, M^{me} Richard, M^{me} et M. Duvillier, M^{me} et F. Turpaud, M. d'Amarzit, M. Couteau, M^{me} et M. Tran trong Hau, M^{me} et M. Cèbe ; MM. Nguyễn huy Hoi, Le van Cai, A Kam, Quan tchi Hanh, propriétaires d'écuries ; M^{me} et M. Thieu, M^{me} et M. de Rozario, M^{me} et M. Guinet, M^{me} et M. Rigault, M. Grandjean, M^{me} et M. Bousquet. M. Lacombe, M. Barondeau, M. Dussoy M^{me} et M. Vaucel, M^{me} et M. Kepler, M. le Dr et M^{lles} Patterson, M^{me} et M. Chaucot, M^{lle} Staubert, M^{lle} et M. Roger, M. Krug, M^{me} et M. Mas, M. Labarre, M^{me} et M. Siffray, M^{lle} Rompteaux, M^{me} et M. Paupardin, etc.

Nous complimentons très vivement la Société des Courses de cette magnifique et belle soirée. Cette réussite sans précédent est la preuve de l'esprit de volonté et de continuité de vues du Comité actuel qui, malgré la crise, a su donner à cette société un développement tel qu'elle n'en avait jamais encore connu et ceci dans un des plus aimables décors de la ville. La soirée de samedi qui met, pensons-nous, un point final à la saison mondaine, restera, dans l'esprit de nos concitoyens et dans le nôtre, comme un modèle du genre.

SOCIÉTÉ DES COURSES
Assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 1936
Rapport de M. Long ²⁰, président
(*Chantecler*, 8 octobre 1936, p. 1-2 et 4)

Nous regrettons beaucoup de n'avoir pu passer ce très intéressant rapport dans notre précédent numéro, en raison de l'abondance des matières et des exigences de l'actualité.

N. D. L. R.

Messieurs et chers sociétaires,
L'ordre du jour de votre assemblée appelle le rapport du président.
Voici donc brièvement quelle fut notre action au cours de l'année 1935-1936.

Situation financière

Votre trésorier, M. Bœuf ²¹, vous a déjà exposé cette situation ; je résume en quelques mots.

Au mois d'octobre 1935, votre société avait à faire face à un passif de l'ordre de 30.000 piastres, dont 12.000 piastres environ immédiatement exigibles.

Elle avait 2.500 piastres en caisse et devait, avec cette somme, payer ses dettes exigibles, procéder aux travaux de remise en état des bâtiments et des pistes de votre hippodrome pour la saison qui s'ouvrait, assurer la trésorerie des premières épreuves, le service de sa dette et les frais généraux courants.

Après une année de mon administration, les dettes de votre société sont ramenées à 15.000 piastres, consolidées auprès de la Caisse autonome du pécule.

Enfin, elle doit encore 2.300 piastres au titre « retenue de garantie ». Une prévision de 1.150 piastres paraît suffisante pour régler cette dépense, après transaction.

D'autre part, elle a en caisse, toutes dépenses en cours payées, un disponible de 3.000 piastres environ.

Et elle a à prévoir pour la réfection des pistes pour l'ouverture de la saison, une dépense de l'ordre de 600 piastres, sous réserve de travaux d'amélioration non urgents .

²⁰ Samuel Long : directeur du Crédit foncier de l'Indochine à Hanoï, juge au tribunal de commerce, membre de la loge « Les Écossais du Tonkin ».

²¹ Jean Bœuf : directeur de la Société foncière du Tonkin et de l'Annam, administrateur de l'Hôtel Métropole.

Travaux exécutés

Ces travaux ont eu pour objet :

- l'amélioration de la piste ;
- l'entretien des parcs et pelouses ;
- la réfection des bâtiments ;
- la construction d'un trottoir cimenté reliant les tribunes à Bagatelle, celle de la tribune des propriétaires ;
- l'établissement de nouveaux guichets
- enfin, cet été, l'achat de ventilateurs pour assurer l'aération des locaux pendant la saison d'été.

Sous mon administration, rien n'a été entrepris à crédit et tout a été réglé au comptant.

Interventions auprès de l'administration

Un arrêté en date du 3 juin 1936 nous obligeait à verser la presque totalité de nos bonis au Trésor. Cet arrêté prélevait sur le seul exercice 1935-1936 la coquette somme de 6.000 piastres environ.

À la suite de ses démarches, votre président a obtenu un nouvel arrêt suspendant l'application de cette mesure.

Mutations dans le comité

Notre collègue M. Perret, de la maison Descours et Cabaud, a quitté définitivement le Tonkin en février. En avril, ce fut M. le colonel Hanck qui nous quitta pour rejoindre son nouveau poste de Saïgon.

Enfin, M. Lemasson ²² était absent depuis longtemps. J'aurais pu, aux termes des statuts, demander sa radiation. Je ne l'ai pas fait, sachant qu'il allait revenir.

La perte de notre collègue M le colonel Hanck fut très vivement ressentie. Le général commandant supérieur Bührer me l'avait laissé prévoir dès le mois de mars. mais m'avait aimablement prévenu que le nouveau colonel qu'il avait fait désigner à Paris pour commander le 4^e d'Artillerie était, lui aussi, un fervent du cheval et qu'il pensait qu'il voudrait bien nous aider. M. le colonel Fonsagrive, arrivé en avril, a bien voulu, en effet, accepter de se joindre à nous, et votre comité l'a prié, à l'unanimité, de siéger immédiatement avec lui.

Au mois de juin, notre comité s'amenuisait du fait de divers départs en vacance ou en long congé : de plus, la retraite momentanée du commandant Tremeau laissait un vide très sensible. En remplacement de notre collègue M. Perret, j'ai prié le commandant Vayssières de nous apporter sa collaboration. il accepta et votre comité le pria de siéger avec nous.

Ces deux désignations sont faites, bien entendu, à titre provisoire. sous réserve des prérogatives de votre assemblée et de votre ratification.

Je pense, Messieurs, que vous vous félicitez, avec votre président, d'avoir obtenu des concours aussi brillants et aussi précieux.

Activité comparée de la société pendant la saison 1935-1936

Cette activité peut se résumer en quelques lignes et avec quelques chiffres :

Nombre de réunions	39
--------------------	----

²² Probablement Jean Lemason : inspecteur du service forestier de l'Indochine, spécialiste des poissons, membre du conseil de recherches scientifiques de l'Indochine.

Prix alloués au propriétaire	35.000 \$
Redevances au Trésor	21.000 \$
Chiffres du pari mutuel	520.000 \$

alors que l'exercice 1934-1935, qui, cependant, avait été le plus brillant que la Société ait jamais connu grâce aux efforts de votre ancien président M. Guerrier ²³, avait donné :

Nombre de réunions	14
Prix alloués au propriétaire	10.000 \$
Redevances au Trésor	3.000 \$
Chiffre du pari mutuel	77.000 \$

Situation sportive

Le succès appelle le succès, et le nombre des écuries déclaré, qui était de 30 au 30 septembre 1935, est actuellement de 45.

Le nombre de chevaux inscrits, qui était au 30 septembre 1935 de 57, dont :

Minor 17
Major 14
B 9
C 17

était, au 17 septembre 1936, de 176, dont :

Minor 57
Major 62
B 24
C 33

Or, une vingtaine de chevaux B et C de trois ans ne doivent pas encore être inscrits.

Saison d'été 1936

L'effort des propriétaires, nouveaux et anciens, méritait d'être soutenu, et cette considération m'a paru décisive malgré les avis partagés sur cette question.

Notre comité a donc décidé, conformément à nos statuts et sur ma proposition après la réunion du 5 juillet, de faire courir pendant les mois de juillet, août et septembre, et a approuvé, à l'unanimité des membres présents dans la séance du comité du 8 juillet, un programme que je lui ai présenté après l'avoir moi-même étudié.

Je précise, en passant, que notre commission sportive, en juillet, du fait de l'abstention déclarée de son président et des départs en congé, était en réalité inexistante et que, de toute manière, elle ne pouvait assumer une telle responsabilité ; au surplus, cette commission n'agit, comme vous le savez, que par délégation du comité, lequel est et doit rester souverain.

²³ Probablement Georges Guerrier (Clermont-Ferrand, 1877-Hanoï, 1947) : entré dans l'administration indochinoise le 3 avril 1905, inspecteur de 1^{re} classe des Services commerciaux, chevalier de la Légion d'honneur en 1932 comme inspecteur du travail, administrateur des Thés sélectionnés d'Indochine à Haïphong (1935).

Notre politique sportive

Effectifs

Pour améliorer nos effectifs, le comité se proposait de modifier le classement actuel des chevaux A Major et B.

Les A Major comprendraient deux catégories :

Chevaux au-dessus de 1 m. 22 à 1 m. 26

Chevaux au-dessus de 1 m. 26 à 1 m. 30

Les B comprendraient deux catégories :

Chevaux au-dessus de 1 m. 30 à 1 m. 34

Chevaux au-dessus de 1 m. 34 à 1 m. 38

Le résultat serait notamment que de nombreux chevaux de 1 m. 23, 1 m..24, 1 m. 31, 1 m. 32, aujourd'hui écartés de nos épreuves, car ils sont appelés à courir les uns avec des chevaux de 1 m. 30, les autres avec des chevaux de 1 m. 36, seront recherchés par les propriétaires ; cette mesure permettrait donc d'étoffer davantage nos effectifs et faciliterait encore l'établissement d'un programme pour toute la saison.

Programmes établis à l'avance

Votre président déclare :

Que les effectifs en chevaux des écuries permettent désormais d'établir un programme à l'avance pour toute une saison, que la démonstration en est heureusement faite, et que cette méthode est la seule qui permettra d'éviter à l'avenir les graves dissensions, que nous connaissons entre propriétaires et la nervosité du public à la suite de certains résultats.

Qu'il est souverainement illogique, de la part de certains, de chercher à commenter avec parti pris. des résultats isolés des premières épreuves d'été, pour combattre ce programme, car il est de toute évidence qu'un programme rigoureusement établi sur des principes raisonnables, comme le fut celui de cet été, principes largement publiés dans la presse et qui n'ont soulevé aucune critique ; où les épreuves sont ouvertes à tous les chevaux ; où ceux-ci se qualifient automatiquement après chaque réunion par leurs nouvelles performances ; où aucun cheval n'est barré d'après un chiffre de prix gagnés fixé arbitrairement 8 jours avant la course ; il est de toute évidence qu'un tel programme ne peut favoriser quiconque sinon encourager les meilleurs ;

Qu'au surplus, les résultats des 4 premières réunions avaient donné toute satisfaction par la répartition très large des prix gagnés entre les écuries:

Que ni le comité ni votre président n'ont eu la prétention d'avoir fait œuvre parfaite mais ont seulement celle d'être sur la voie droite en recherchant un sport loyal et ouvert à tous ;

Que la critique constructive qui tendrait à dénigrer et même à détruite cet effort d'indépendance pour un sport libre et honnête, et à revenir à des errements condamnables et condamnés, serait rejetée comme nuisible ou représentant l'intérêt d'un petit groupe et non de tous.

•

Messieurs, vous connaissez l'œuvre réalisée, vous savez également quel était notre programme d'avenir.

Or, ce programme a été combattu par certains. En réponse, je me contenterai de paraphraser ces mots classiques : il le fut par des enfants drus et forts du lait qu'ils ont

tété et qui cherchent à battre leur nourrice dès qu'ils croient être servis . Ces attaques ont eu leur écho au sein de mon comité et, le 25 août, après la rentrée inopinée du président de la commission sportive, j'ai eu la surprise de constater que des modifications apportées par cette commission au programme du 13 septembre, en changeaient, à mon avis, complètement l'esprit .

Ma démission

Messieurs,

Le ciel paraissait serein, comme on l'a écrit. Il n'en était rien, cependant. Mon administration qui tendait, après vous avoir libéré de tout souci financier, à vous donner l'indépendance sportive vis-à-vis de tous par une politique que je viens de vous exposer, me créait les plus graves inimitiés de la part d'un très petit nombre de sociétaires agités et turbulents.

Or, le travail accompli et celui qui reste à accomplir, demandent la paix et la concorde. Dès l'instant que l'accord n'existait plus au sein du comité sur les principes mêmes de la politique sportive que je vous ai soumis, tout effort devenait stérile

Par ailleurs, peut-être pour ces motifs, peut-être pour d'autres, peu m'importe, ma modeste personne avait cessé de plaire à certains et il me déplait souverainement de m'imposer. J'estimais, enfin, que j'avais assez payé bénévolement de ma personne. J'ai donc démissionné.

Je pensais, à ce moment, que mon collègue M. Lafon ²⁴, tout désigné par sa personnalité, par son ancienneté chez vous, son dévouement, accepterait la présidence vacante sous réserve de votre ratification.

M. Lafon s'est récusé et m'a confirmé son entier dévouement à l'œuvre entreprise par son président, d'accord avec le comité.

En comité, ma démission a été refusée. Je l'ai maintenue. Puis j'ai appris que à peine parti j'étais stupidement critiqué. J'ai alors retiré ma démission pour quelques jours, entendant vous l'apporter en personne et m'expliquer de même. J'ai pensé également que, nommé par vous, vous aviez particulièrement qualité pour la recevoir.

Depuis ma démission, on m'a fait grief, en effet, d'avoir eu dans mon comité un trésorier irrégulièrement élu et de vous avoir amené la collaboration de M. le colonel Fonsagrive et de M. le commandant Vayssières, sans recourir à une assemblée générale.

Grandes et lourdes irrégularités, comme vous allez en juger !

Sur le premier point je vais m'expliquer.

Sur le second point, j'en ai suffisamment dit. Vous apprécierez la manœuvre et les méthodes employées contre votre président démissionnaire.

Messieurs, à l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 1935, où je fus nommé président, M. Bœuf siégeait déjà en qualité de trésorier. Aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 19 février 1936, M. Bœuf siégeait en cette qualité. En cette qualité, il vous a rendu des comptes et, à l'unanimité, vous avez approuvé votre trésorier, puis vous lui avez donné, toujours en cette même qualité, des pouvoirs spéciaux pour traiter avec votre président l'emprunt que nous avons contracté à la Caisse autonome du pécule .

Il n'est venu à ce moment ni à mon idée ni à celle de personne d'entre vous, de contester cette qualité, et je n'ai pas contrôlé les pouvoirs des membres du comité que j'ai trouvé installés lorsque vous m'avez nommé président.

Je ne veux même pas rechercher si la « Fôôrme » a toujours été respectée par les anciens présidents ; si aux yeux d'un juriste, formaliste. la « Fôôrme » primait tout, eh bien, il suffisait dans ce cas de nous signaler cet oubli pour régulariser ! Enfin, au cas où votre trésorier n'aurait pas agi avec sa qualité de trésorier, juridiquement et

²⁴ Émile Lafon : pharmacien, 59, rue Paul-Bert. Ancien combattant, vice-président de la Société des courses...

valablement, il aurait agi bénévolement en gérant d'affaires, et j'ajoute, en bon et excellent gérant d'affaires. Il vous a donné les résultats de sa mission.

M. Bœuf appelé, comme il était de tradition, à siéger au comité entre deux assemblées générales, un secrétaire étourdi a simplement oublié de faire demander en la « Fôôrme » votre ratification ; vous l'avez, en fait, plusieurs fois donnée.

Messieurs, il a toujours été de tradition, en effet, dans notre société, qu'entre deux assemblées générales, le comité pourvoit provisoirement au remplacement, en cas de défection d'un de ses membres. Il agit sous réserve de vos prérogatives et d'une ratification. C'est ainsi qu'a agi M. Guerrier en appelant M. Bœuf et M. le colonel Hanck.

Cette manière de procéder est celle de toute société ayant un comité actif comme le nôtre.

Elle s'impose plus particulièrement à la colonie, où les vacances sont plus fréquentes et souvent inopinées, telle celle de M. le colonel Hanck nommé à Saïgon.

J'estime, d'ailleurs, que vous pourriez décider, une fois pour toutes, que le colonel commandant le régiment d'artillerie en garnison à Hanoi fait partie de droit de votre comité.

Enfin, il est anormal de recourir, pour des décisions de cet ordre, à une assemblée générale extraordinaire. Je vous rappelle qu'en moins d'un an, vous vous serez réunis deux fois en assemblée générale extraordinaire, deux fois en assemblée générale ordinaire. C'est un record. J'estime aussi que vous avez droit à ce qu'on ne vous dérange pas inutilement ou sans cesse. Seule l'étourderie du secrétaire de la société est cause que certaines désignations antérieures à ma présidence n'ont pas été régularisées par vous en leur temps et alors que je ne songeais pas à votre comité. Néanmoins, ces désignations avaient été faites elles aussi au grand jour, étaient connues de vous, et votre comité ainsi constitué s'était présenté sous ma présidence trois fois devant vous et avait reçu trois fois vos suffrages unanimes.

Vous apprécierez...

Et maintenant, Messieurs. je n'ai pas la prétention d'être parfait, de ne jamais me tromper. J'ai simplement celle d'avoir honnêtement, entièrement et même remarquablement rempli le mandat très lourd que vous m'avez confié ; enfin, personnellement, j'éprouve surtout le besoin de me reposer, et aussi je suis las des vaines et viles critiques dont un petit clan m'éclabousse tous les jours, depuis quelques semaines.

J'ajoute que je n'entends imposer à quiconque, ni ma personne, ni mon programme. Je vous prie donc, Messieurs, de passer à l'ordre du jour et :

1° d'approuver les comptes qui vous ont été présentés et ratifier en tant que de besoin les opérations de votre trésorier M. Bœuf ;

2° de procéder à l'élection d'un nouveau président et de compléter votre comité

•

Compte rendu officiel
de l'assemblée générale de la
Société des courses de Hanoi

Les membres sociétaires de la Société des Courses se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 1^{er} octobre 1936 à 21 heures à la mairie.

L'ordre du jour était le suivant :

1°) Compte rendu moral et financier et *quitus* ;

2°) Élection d'un président ;

3°) Élection d'un vice-président ;

4°) Élection de membres du comité en remplacement des membres absents ou démissionnaires.

136 sociétaires sur 159 sont présents ou représentés.

Conformément aux prescriptions de l'article XXIV des statuts qui permet à tout sociétaire de faire inscrire à l'ordre du jour toute discussion sur une question intéressant la société, le président décide. après un échange de vues très animé, de procéder au dépouillement d'un scrutin de ballottage d'admission de nouveaux sociétaires dont la candidature était en instance depuis quelque temps.

M. Long, président démissionnaire, donne alors lecture du compte-rendu moral pour la saison 1935-1936.

M. Bœuf, trésorier, donne ensuite lecture de la situation financière de la société. La saison 1935-1936 se solde par un bénéfice important. L'unanimité de l'assemblée générale approuve la gestion de M. Bœuf et lui donne *quitus* en lui adressant des remerciements et des félicitations.

Puis on procède à l'élection du président au scrutin secret. M. Guerrier est élu par 70 voix contre 11 à M. Long, 15 à M. Lafon, 1 à M. Thébert et 4 bulletins blancs sur 131 votants.

Vers 11 heures 30, quelques membres demandent que le titre de président honoraire de la Société soit décerné à M. Long. Cette proposition est votée à mains levées par la majorité des membres présents. Il est procédé immédiatement après à l'élection du vice-président et d'un comité. M. Lemasson est élu vice-président à l'unanimité des membres présents.

MM. Dr Lucciardi, Omnès ²⁵, Eminente ²⁶, Guezennec ²⁷, Lacoste, Rivat, Rey, Tavernier ²⁸, Cebe, A. de Monpezat ²⁹, A Kam, Trân-huy-Dao sont élus membres du Comité à l'unanimité, moins une voix, des membres présents.

Le commandant Tremeau, démissionnaire, et le lieutenant Bulloz restent attachés au comité en qualité de conseillers techniques.

La séance est levée à 0 heures 15.

•

Le procès-verbal qui précède nous a été communiqué et nous l'insérons évidemment tel quel.

Mais nous n'assistions pas à cette assemblée, n'ayant jamais voulu être de nouveau sociétaire depuis 1908, époque où nous avons démissionné du comité après des incidents qui eurent des suites en quelque sorte dramatiques

Les anciens comprendront notre allusion.

Mais si nous avions pris part à la discussion qui eut lieu au cours de la réunion du 1^{er} octobre, il est probable que nous aurions fait un tout autre compte rendu.

Nous relevons, du reste, dans celui qu'a publié le rédacteur sportif de la *Volonté indochinoise*, un passage. qui correspond bien aux renseignements particuliers qui nous

²⁵ René Omnès, patron de l'[hôtel Teston](#) à Haiphong.

²⁶ Emilio Eminente : né en 1905 à Hanoï. Fils de A. Eminente, marchand de tissus en détail et en gros, nouveautés à Hanoï, cofondateur en 1903 des Distilleries du Tonkin à Haiduong, absorbées en 1912 par les Distilleries de l'Indochine. Co-fondateur des Ciné-théâtres d'Indochine (1931) et producteur de films en France, concessionnaire Evinrude à Hanoï. Après son retrait des Ciné-Théâtres, il se lance en 1940-1941 dans l'exploitation de carrières de feldspath et de kaolin.

²⁷ Henri Guezennec : receveur des PTT, membre des Ailes tonkinoises, puis de l'Aéro-club Nord-Indochine.

²⁸ Émile Tiburce Tavernier : né le 14 avril 1887. Magistrat en Indochine (1920-1929), puis avocat à Saïgon. Suspendu pour six mois en 1932. Le barreau de l'Annam-Tonkin refuse de l'admettre en 1934. Il s'établit alors comme juriconsulte et publie de 1935 à 1937 l'hebdomadaire *La Voix française*. Auteur d'ouvrages historiques sur l'Indochine.

²⁹ André de Monpezat : fils d'Henri. Lieutenant de la Légion étrangère.

ont été donnés sur le rôle joué, en tout ceci, par un groupe, très restreint du reste, de sociétaires, également propriétaires qui se sont conduits en dynamiteurs de la société et ont encouru une responsabilité morale, ce faisant, que nous aurons peut-être l'occasion de leur reprocher assez souvent.

Voici ce qu'en dit notre confrère précité :

« Nous félicitons M. Guerrier de son élection et renouvelons à M. Long les regrets que laisse son départ volontaire. M. Guerrier acceptera-t-il ? Et s'il accepte, habitant Haïphong — ce qui motiva sa démission l'an dernier — pourra-t-il assurer commodément ses délicates fonctions ?

« Quoi qu'il en soit, nous gardons de l'assemblée générale d'hier une impression détestable. On n'y a guère entendu, à l'exception des paroles conciliantes de M. Long, que des phrases violentes, des interventions haineuses. Il est bien impossible qu'avec un état d'esprit pareil, la société puisse marcher comme il faudrait. Nous n'avons pas eu, hier, la décision d'une assemblée calme et amicale, mais le triomphe d'un clan. Et ceux qui n'en font pas partie sentent bien que rien n'est désarmé et que les vexations qui ont commencé lors des trois dernières réunions d'été, vont continuer de plus belle et compromettre irrémédiablement la saison d'hiver.

À moins que M. Guerrier consente à exercer effectivement la présidence qui vient de lui être offerte, et puisse imposer à ceux-là même qui ont proposé son nom aux suffrages des sociétaires assemblés, l'esprit de concorde et de bonne humeur, l'esprit sportif enfin, dont le besoin se fait vraiment sentir, quand on songe à l'atmosphère de tempête qu'ils avaient, hier, apportée avec eux ! »

Nous ne pensons pas qu'il y avait lieu de féliciter M. Guerrier. d'être remonté sur l'eau d'une pareille façon : il est assez improbable que sa désignation ait été proposée par des sociétaires, sans que M. Guerrier ait été pressenti et qu'il ait accepté, au moins sous la réserve qu'il serait proposé sans avoir à intervenir personnellement. Cela prendrait donc la forme d'un complot, de longue main combiné et peu propre.

C'est tout simplement lamentable.

Nous retrouvons, à la tête de ce comité, deux personnalités (M. Guerrier, président, et M. Lemasson, comme vice-président) qui représentent les deux membres les plus actifs de cet ancien comité 1934-1935, qui prirent la tangente après avoir amené la société à l'état de faillite virtuellement ouverte.

Ce choix était peu opportun.

Il a même un caractère outrageant et odieux pour les membres du comité Long, qui surent sauver la société de sa périlleuse situation, la remettre honorablement à flot et nous donner une saison 1935-1936 qui a forcé l'admiration des plus difficiles.

Il n'y avait donc plus une seule personne à Hanoï susceptible d'accepter cette présidence ?

Vraiment, il faut que le travail de taupes de certains trublions, pêcheurs en eau trouble, ait soulevé une bien grosse vague de dégoût pour que tant de bonnes volontés compétentes, agissantes et honnêtes se soient écartées de la Société des courses et qui s'écarteront de son hippodrome ; c'est fatal.

On force le public à boire à une coupe amère, qui pourrait avoir des suites regrettables.

La situation de M. Guerrier, éloigné de Hanoï, domicilié à Haïphong, sera génératrice de nombreux incidents. On sent qu'une influence sera à Hanoï pour le seconder, et il est à craindre que ce soit dans des conditions sur lesquelles les résultats de la première gérance de MM. Guerrier et Lemasson jettent une lumière très inquiétante pour l'avenir.

Si la Société s'est relevée, grâce à l'habileté, la conscience et le dévouement du Comité Long, c'est en somme grâce surtout à l'aide du public, des turfistes, des usagers du P. M., qui ont apporté à ses guichets la bagatelle de 520.000 \$ de jeu.

Le public a donc voix au chapitre.

Et nous représentons le public ; il ne faut pas oublier le rôle de la presse en tout ceci.
À l'occasion, nous saurons rafraîchir certaines mémoires, en faisant appel au bilan de la gérance Guerrier-Lemasson and C°, à la fin de la saison de 1934-35 et en rappelant quelques incidents qui nous furent signalés à l'époque.

CHANTECLER

Procès de presse
(*Chantecler*, 18 mars 1937, p. 6)

Ce matin, mercredi, a été appelé devant le tribunal correctionnel, l'affaire Société des courses contre « Chantecler », représenté par M^e Mayet ; la partie civile était défendue par M Piriou.

M^e Mayet a soulevé une exception d'incompétence, tirée des dispositions de l'art. 35 de la loi de 1881 promulgué par le décret du 4 octobre 1927 qui admet la preuve des faits reprochés par un journaliste à une société de caractère financier faisant publiquement appel à l'épargne et au crédit.

De longues et savantes plaidoiries ont été échangées dans une joute oratoire qui faisait figure de duel.

La question intéresse au premier chef toute la presse de l'Indochine. française et annamite.

Mise en délibéré et jugement à quinzaine.

Un procès sensationnel
(*Chantecler*, 21 mars 1937, p. 6)

Les propriétaires des écuries de courses, le *Nil* et *Cybèle*, M. et M^{me} Casabianca ont gagné un premier procès, devant la cour d'appel contre la Société des courses. L'affaire a été plaidée par M^e Mayet, avocat. La cour a confirmé l'ordonnance de référé du président du tribunal de 1^{re} instance de Hanoï qui avait autorisé les trois chevaux des époux Casabianca à participer aux épreuves du 7 février pour lesquelles la Société des courses avait accepté les engagements antérieurement à l'exclusion, par application de l'article 21 des statuts, des époux Casabianca.

Les parties sont déboutées du surplus de leurs demandes. Dépens réservés.

Il ne s'agit là que du fait. pour le président et le vice-président de la dite Société d'avoir refusé d'exécuter la décision du juge des référés et d'avoir encouru ainsi une responsabilité donnant ouverture à une demande de dommages-intérêts.

[Suprématisme blanc]
Le prestige des Français en Indochine
(*Chantecler*, 28 mars 1937, p. 1)

.....
Nous avons constaté ce lamentable état d'esprit dans un fait qui se rattache au procès que nous font les deux falots personnages qui se trouvent à la tête de la Société des courses, et qu'ils persistent à faire appeler le procès de la Société alors que ce n'est que le leur.

Pour pouvoir prétendre cela et engager le dit procès, avec les deniers de la Société qu'apporte le public à ses caisses, ils ont pu réunir la moitié des 14 membres du comité et obtenir l'assentiment de six sur sept (parmi lesquels un Annamite et un Chinois), donc quatre Français seulement. Nous verrons ceux-ci un jour à l'audience, où ils entendront quelques dures vérités. Nous aurons notre heure.

Pour l'instant, nous relevons la grave incorrection à notre égard de cette manœuvre.

.....

Notre procès
(*Chantecler*, 28 mars 1937, p. 3)
[pas de html. TIFF potable]

Dans notre article, publié en première page, sous le titre de « Le prestige des Français en Indochine », nous posons la question de la présence dans le comité de la Société des courses, d'un Annamite et d'un Chinois, qui ont participé, à plusieurs reprises, à des votes portant condamnation d'exclusion d'un Français et surtout d'une dame française [Casabianca] de la Société et autorisant les poursuites, exercées contre nous par le président et le vice-président de la dite Société.

.....

Nous avons, sur ce point, à prendre des leçons des Anglais dans les Indes.

Nos procès
(*Chantecler*, 10 octobre 1937, p. 3)
[pas de html. TIFF potable]

C'est mercredi matin que sera plaidée sur le fond, pour la première fois, devant le tribunal correctionnel présidé par M. Noël, l'affaire Guerrier et Société des courses de Hanoï, contre notre directeur, accusé de diffamation, par le dit président des courses pour avoir rempli son devoir de journaliste en toute indépendance, en défendant les intérêts du public et plus particulièrement ceux des usagers du Pari mutuel.

C'est M^e Mayet qui présentera encore la défense de notre directeur, qui déposera, à son tour, des conclusions à l'appui d'une demande reconventionnelle contre le sieur Guerrier pour abus de citation, dépôt d'une plainte au parquet du Procureur de la République, plainte reconnue injustifiée et rejetée, ainsi que pour manœuvres tendant à jeter la déconsidération aux yeux du grand public sur notre revue *Chantecler* et sur son directeur.

Nos procès
(*Chantecler*, 14 novembre 1937, p. 4)
[pas de html. TIFF potable]

Les trois affaires Guerrier et Société des courses contre notre directeur ont été jugées le 27 octobre, comme nos lecteurs le savent, et les trois jugements ont été rendus à l'audience de tribunal correctionnel du 10 novembre.

Dans la première affaire, après une décision du tribunal ne reconnaissant pas à notre directeur le droit de faire la preuve des divers incidents. auxquels il n'était, du reste, fait qu'une allusion relativement discrète, ce qui entraînait automatiquement une

condamnation, notre directeur à été condamné à 50 francs d'amende et 100 \$ de dommages-intérêts et à l'insertion dans trois journaux : *Chantecler*, *l'Avenir du Tonkin* et *France-Indochine*.

Dans la deuxième, où il existait un pourvoi en cassation contre un arrêt de la cour ayant déclaré notre appel irrecevable, par application d'une loi du 10 août 1935 et malgré les dispositions très précises de l'article 27 du décret Varenne (4 octobre 1927), la partie civile avait fait revenir l'affaire devant le tribunal, prétendant que le pourvoi n'était pas suspensif — création nouvelle³⁰.

Le tribunal a cru devoir admettre cette théorie, a débouté notre directeur de son action en irrecevabilité et a renvoyé l'affaire au 24 novembre, pour être plaidée sur le fond. Dépens réservés.

Dans la troisième affaire, le tribunal a donné droit à la requête de notre directeur, tendant à l'irrecevabilité de l'action qui lui était de nouveau intentée par M. Guerrier, agissant comme président de la Société des courses de Hanoï, celui-ci n'étant pas habilité à exercer des poursuites, selon les prescriptions statutaires.

Et M. Guerrier (ou la société) est condamné aux dépens.

•

Bien entendu, nous avons fait appel de la première condamnation et nos diverses questions d'exception seront, cette fois, régulièrement plaidée devant la cour, avant d'aborder le fond de l'affaire.

Comme il s'agit là de discussions juridiques intéressantes au premier chef les droits et la liberté d'expression de la presse entière, l'arrêt de la cour en recevra une importance particulière.

•

Nous avons dû nous conformer aux prescriptions impératives des articles 16 et 17 du décret du 4 octobre 1927, qui nous obligeaient à consigner, dans les trois jours, tous les frais, amende, dommages-intérêts accordés, sous peine de ne plus pouvoir continuer la publication de notre revue.

C'est une des particularités des plus odieuses du décret scélérat, dont la presse du Tonkin et autres pays de Protectorat est affligée. Mais on s'en occupe en France.

Parce qu'ici la voix isolée qui proteste est *Vox clamantis in deserto*.

Et, dans le désert, bien entendu, il n'y a pas d'écho possible.

AU PALAIS
Cour d'appel de Hanoï
(Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 11 février 1938
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1938, p. 9)

Morché, président.

.....

Société des courses contre César Casabianca et autres. — En son audience du samedi 18 septembre 1937 le tribunal civil de 1^{re} instance de Hanoi appelé à juger le différend qui opposait M. César Casabianca, sociétaire, propriétaire d'écurie; locataire

³⁰ Renseignements pris, c'est la première fois qu'une telle théorie est développée et admise par un tribunal correctionnel.

du bar-restaurant Bagatelle à l'hippodrome de la digue Parreau ; la dame César Casabianca, propriétaire d'écurie de course, à la Société des Courses de Hanoi, à M. Guerrier, président, à M. Lemasson, vice-président, de la dite Société, après avoir examiné successivement et minutieusement chacun des griefs relevés par Casabianca et madame Casabianca à la charge de la Société des Courses, le tribunal mettait hors de cause MM. Guerrier et Lemasson, mandataires de la Société des Courses, et ne pouvant encourir aucune responsabilité personnelle.

Elle retenait à la charge de la dite Société comme faute génératrice de dommages-intérêts :

1°) la fermeture de la porte principale d'accès à l'hippodrome qui a nui au restaurant-bar de Bagatelle ;

2°) la radiation définitive de M. César Casabianca de la liste des propriétaires et l'interdiction de paraître au pesage ;

3°) la radiation de la liste des propriétaires, et ce jusqu'à décision à intervenir, de madame César Casabianca de la liste des propriétaires ;

4°) le refus par la Société des Courses de laisser partir le 7 février les chevaux des deux écuries Casabianca engagés dans les courses mentionnées au programme, et trouvant dans les faits de la cause les éléments d'appréciation suffisants le tribunal condamnait en conséquence la Société des Courses de Hanoi à payer :

1°) à M. Casabianca 200 p. pour fermeture abusive de la porte principale d'entrée de l'hippodrome ;

2°) à M. Casabianca 7.000 p. pour radiation définitive et abusive de la liste des propriétaires ;

3°) à Madame Casabianca 3.000 p pour radiation jusqu'à décision à intervenir de la liste des propriétaires ;

4°) à Madame Casabianca 300 p. r refus de laisser courir ses chevaux à la réunion du 7 février 1937.

Les parties étaient déboutées du surplus de leurs demandes, fins et conclusions : la Société des Courses était condamnée aux frais du référé et aux entiers dépens dont distraction au profit de M^e Mayet, avocat aux offres de droit.

La cause étant d'importance et le différend portant, comme on le voit, sur plusieurs griefs, la longueur de l'arrêt sera en conséquence.

Il débutera, par un exposé touchant à l'application de l'article 464 du code nouveau de procédure civile, les intimés ayant en cause d'appel, présenté des demandes nouvelles de réparations dont le chiffre global atteint 50 00 piastres.

Disons tout de suite que la Cour a déclaré irrecevable cette *demande nouvelle*, Abordant les autres revendications, l'arrêt soulignera qu'il « ressort à l'évidence que la Société des Courses s'est gravement mise dans son tort en provoquant les incidents qui ont fait éclater entre elle et Casabianca et madame Casabianca un désaccord sérieux et qu'elle ne doit s'en prendre qu'à elle de ce qui arrive. »

Et plus loin: « la sentence d'exclusion attaquée ne peut être prononcée qu'en cas de manquement grave contre les règles de la bienséance, où manquement grave aux règles de l'honneur, ce qui, ajoute l'arrêt, ne saurait être reproché ni à M. César Casabianca ni à madame Casabianca.

L'arrêt repousse la demande d'enquête demandée par la Société des Courses pour établir les faits articulés par elle contre ses adversaires, met hors de cause MM. Guerrier et Lemasson ; prononce la réintégration de M. Casabianca, de madame Casabianca, dans la situation où ils se trouvaient à la Société et au champ des Courses avant le litige, ce qui enlève tout préjudice pour l'avenir, donc annule toute demande de réparation ; confirme le jugement entrepris, mais émendant réduit à 3.000 piastres la somme de 7.000 piastres accordée par le premier juge à M. Casabianca pour radiation définitive et abusive de la liste des propriétaires, à 1.300 piastres la somme de 3.000 piastres allouée

par le premier juge à madame Casabianca pour radiation jusqu'à décision à intervenir de la liste des propriétaires.

La Société des Courses est condamnée aux entiers dépens de 1^{re} instance et d'appel : les dépens relatifs à l'instance engagée contre MM. Guerrier et Lemasson sont laissés à la charge de M. Casabianca ; la distraction en est prononcée pour les premiers dépens au profit de M^e Mayet, pour les seconds au profit de M^e Piriou, avocats aux offres de droit.

La Cour, dans un but d'apaisement, et pour ne pas saisir à nouveau le public de faits déjà anciens, dit n'y avoir lieu à ordonner l'insertion du présent arrêt dans trois journaux français et trois journaux annamites, comme le demandaient les intimés.

H. de M.

Publication de vente amiable
DEUXIÈME INSERTION
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 avril 1938)

BAGATELLE



Réouverture le Samedi

≡≡≡**30 Octobre 1937**≡≡≡

Ses dimanches sportifs : Réunion du tout Hanoi, sur l'Esplanade la plus grandiose, aménagée comme dans les plus beaux coins de la Côte d'Azur

- Son restaurant d'été
- Son restaurant d'hiver
- Sa Brasserie
- Son Bar Américain
- Sa Terrasse suspendue
- Son dancing

Tous les dimanches, midi, pour les Amateurs des Courses:

déjeuner-fourchette : 1\$50

permettant d'attendre, dans un cadre exquis, la distraction favorite

Suivant acte sous seings privés en date à Hanoï du 1^{er} avril 1938, enregistré à Hanoï le 5 avril 1938, Volume 94, folio 93, n^o 775, aux droits de 601 \$ 96.

M. André Caffa ³¹, commerçant, demeurant à Hanoï, 92, rue Lambert, a vendu à M^{me} Moutte (Marie-Antoinette), épouse divorcée de M. Yaouang, commerçante, demeurant à Hanoï, 61, rue Paul-Bert,

Un fonds de commerce de bar-café-restaurant, exploité dans les locaux de la Société des courses, à l'hippodrome de Monpezat, connu sous le nom de *Bagatelle*, et comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, l'achalandage y attachés, et la licence de débit de boisson ;

2° Le droit pour le temps qui en reste à courir au bail consenti par la Société des Courses à Hanoï à M. Casabianca, en date du 2 novembre 1935, enregistré, concernant les locaux servant à l'exploitation dudit fonds ;

3° Le matériel, le mobilier et l'outillage servant à l'exploitation dudit fonds ;

4° Les marchandises énumérées dans l'inventaire annexé à l'acte de vente ;

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de cette seconde insertion, et seront reçues au domicile élu par les parties, à Hanoï, 61, rue Paul-Bert, chez M^{me} Moutte.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal à la date du 9 avril 1938.

Pour deuxième insertion :

MOUTTE

(*Journal officiel de l'Indochine française* du 20 avril 1938).

La vente des poulains de Nuoc-Hai (*Chantecler*, 12 mai 1938, p. 4)

Jeudi 5 mai, de 16 h. à 17 h.45, a eu lieu, à l'infirmerie du Service vétérinaire 23, boulevard Armand-Rousseau, la vente de 11 poulains et 11 pouliches provenant de l'établissement zootechnique [jumenterie] de Nuoc-Hai.

M. le résident supérieur Châtel présidait la vente.

Les mises à prix portaient à 200 piastres : voilà les résultats de la vente.

Première catégorie (Mise à prix à 200 piastres)

1^{er} Poulain Tambour, né le 3 mars 1936, 1 m. 35 vendu à M. Do-Loi, pour 410 piastres.

2^e Poulain Taupin, né le 9 mars 1936, 1 m. 43, vendu à son S. E. Vi-van-Dinh, tông-dôc de Hadong, pour 280 piastres.

3^e Poulain Torpilleur, né le 10 avril 1936, 1 m. 41, adjudé à M. Le-thi-Thuc, pour 410 piastres.

4^e Poulain Touareg, né le 5 mai 1936, 1 m. 39, vendu à M. Than pour 285 piastres.

5^e Poulain Tango, né le 9 septembre 1936, 1 m. 30, vendu à M. Ruiz pour 205 piastres.

6^e Poulain Tartarin, né le 2 septembre 1936, 1 m. 35, vendu à M. Ng.-huy-Hoi pour 200 piastres.

7^e Poulain Tout Eau, né le 25 octobre 1936, 1 m. 25, vendu M. Vu-do-Thin pour 260 piastres.

8^e Pouliche Tempête, née le 26 février 1936, 1 m. 41, adjudée à M. Phu (Chinois) pour 110 piastres.

9^e Pouliche Toupie. 1 m. 29. vendue à M. Can pour 290 piastres.

³¹ André Caffa : fondateur de [Caffa-Papiers](#).

10^e Pouliche Tournels, née le 10 septembre 1938, à M. Phu pour 365 piastres.
11^e Pouliche Tanagra, 1 m. 35, adjugée à S. E. Vi-van-Dinh pour 450 piastres.
12^e Pouliche Taguette, né le 7 octobre 1936, 1 m. 36, remise à 150 p. et vendue à M. Casabianca pour 170 piastres.
13^e Pouliche Tipule, née le 7 octobre 1936, vendue à M. Long pour 200 piastres.
14^e Pouliche Torché. 1 m. 33 vendue à M. Casabianca pour 300 piastres.

Deuxième catégorie
(Mise à prix à 150 piastres)

15^e Poulain Tantale, le 17 février 1937, 1 m. 27. vendu à M. le Dr Dang-vu-Lac pour 395 piastres.
16^e Poulain Tabellion, adjugé à M. Ng-van-Tien pour 150 piastres.
17^e Poulain Ulysse, né le 17 janvier 1937, 1 m. 25, vendu à M. Tran-viet-Vinh pour 135 piastres (prix permis à 120 piastres).
18^e Poulain Ukase, né le 2 février 1937, 1 m. 26, vendu à M. Tran-kê--Xuan pour 150 piastres.
19^e Pouliche Ulmaire, née le 6 février 1937, 1 m. 15, vendue à M. Nguyễn-van-Tien pour 150 piastres.
20^e Pouliche Ulmaire [*sic*], née le 8 février 1937, 1 m. 34, vendue à M. Alinot pour 300 piastres
21^e Pouliche Unité, née le 20 février 1937, 1 m. 34, vendue à M. Do-Loi pour 335 piastres.
22^e Pouliche Unikue, née le 4 mars 1937, 1 m. 37, adjugée à M. Casabianca pour 210 piastres.

Une réunion de nuit à l'hippodrome de Hanoï
(*Chantecler*, 12 mars 1939, p. 6)

Le comité de la Société des Courses de Hanoï, n'échappent pas à la contagion, a décidé d'organiser une réunion des courses de nuit, qui aura lieu mercredi soir, à l'hippodrome.

L'ouverture du pesage se fera à 19 h. 30.

Et le programme comporte neuf courses — nous disons neuf — avec des champs fournis. Le branle-bas a été sonné auprès de tous les propriétaires pour obtenir que les engagements soient nombreux. Et ils le sont. Il y aura beaucoup de revenants ; et ceux-ci y voient clair la nuit. Il y aura donc des surprises. Avis aux amateurs de grosses cotes.

Nous allions oublier de dire que cette réunion est organisée en l'honneur de M. le résident supérieur Y. Châtel, en instance de départ en congé.

Cocktail d'honneur à la mission siamoise
(*L'Écho annamite*, 15 mars 1939)

Hanoï, 14 mars. — Le résident supérieur Châtel a offert hier matin un cocktail d'honneur aux membres de la mission siamoise. Le général Martin et le résident supérieur p. i. de Tastes y assistaient ainsi que de nombreuses personnalités.

La mission a assisté dans l'après-midi à une réunion hippique organisée la l'hippodrome de Monpezat et comportant le Grand Prix du Tonkin.

Dans la soirée le général Martin donnait en honneur de la mission à l'hôtel du commandant supérieur un grand dîner auquel assistaient les autorités civiles et militaires.

Le bouche-à-oreille
Une démission regrettable
(*L'Effort, Hanoï*, 12 mai 1939)

Il nous revient que le commandant Foropon ³², directeur de *l'Écho d'Indochine*, aurait donné sa démission de membre du comité de la Société des Courses de Hanoï, pour protester contre la tolérance, évidemment choquante, qui permet au secrétaire payé par la Société d'être à la fois propriétaire d'une écurie de courses et directeur du Pari mutuel.

La Résidence supérieure, qui a droit de regard sur la Société, aurait peut-être son mot à dire dans cette affaire où les turfistes sont exactement de l'avis de notre confrère dont la démission est regrettable.

Une démission regrettable
(*L'Effort, Hanoï*, 19 mai 1939)

Nous avons relaté sous ce titre, dans le dernier numéro de *l'Effort*, la démission de ses fonctions de membre du comité de la Société des Courses de Hanoï, de notre confrère Jean Foropon, directeur de *l'Écho d'Indochine*, précisément un de ceux qui inspiraient le plus de confiance aux turfistes, car il était de taille à défendre leurs intérêts comme ceux des propriétaires.

Nous apprenons à présent que treize membres de la Société ont également donné leur démission depuis le début de l'année. On est ainsi en droit de se demander ce que peut bien représenter désormais le comité actuel, car personne n'ignore qu'il est surtout le produit d'une habile collecte de procurations des sociétaires éloignés, ou indifférents, au moment de l'assemblée générale annuelle. Et on est aussi amené à penser que la rude campagne récemment menée contre lui par le journal *Chantecler*, très averti des choses du turf, n'était peut-être pas dénuée de fondement.

Nous serions curieux de savoir ce que va faire, en fin de compte, le président de ce comité sans prestige où un certain monsieur que tout Hanoï connaît et que nous ne nommerons pas joue les tous premiers rôles et dirige en fait la maison.

Le résident supérieur au Tonkin pourrait peut-être s'inquiéter de cette situation qui s'avère de plus en plus intolérable aux habitués du Pari mutuel, ces bons bougres de payants.

La mort de M. Gabriel Biénabe
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1939)

³² Jean Foropon (1884-1953) : capitaine reconverti dans les services civils. [Ancien délégué du gouvernement à Sam-Neua \(Laos\)](#), soupçonné d'y avoir commis un assassinat.

En annonçant, ces jours derniers, l'entrée à l'hôpital militaire de Lanessan de M. Gabriel Biénabe, le sympathique directeur de la [glacière à Hanoï](#), nous faisons les meilleurs vœux pour le prompt et entier rétablissement du malade.

Le choc qu'il avait reçu à la tête devait avoir pour lui des conséquents fatales. Malgré la science et le dévouement des praticiens, M. Gabriel Biénabe s'est éteint hier à l'aube.

La nouvelle a douloureusement affecté la population, et l'hippodrome, hier après-midi, était en deuil du fait de la brusque disparition du propriétaire d'une des plus belles écuries.

À madame Gabriel Biénabe, à la Société et au personnel des Glacières de l'Indochine, à la famille, à la Société des Courses, aux amis nous adressons l'expression émue de nos condoléances.

L'entraide
Pour le Secours national
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1941)

Hanoï, 21 avril (Arip). — La Société des Courses de Hanoï a fait parvenir au gouverneur général une somme de plus de 22.000 piastres, représentant le bénéfice de trois réunions organisées au profit du Secours National, ainsi que les dons de la Société et de son personnel.

[Loterie Indochinoise]
(*L'Écho annamite*, 9 juin 1941)

.....
L'heureux gagnant des cent mille piastres, ou plutôt les heureux gagnants, puisqu'ils furent deux à se cotiser pour l'achat du numéro porte-veine, se trouvent être M. An-Hoà — fils de l'épicier chinois An-Yêng, très connu à Hanoï, où il est installé depuis de longs lustres, 4, boulevard Đông-Khanh, en face des Grands Magasins Réunis — et son beau-père, M. Pham-van-Trang, 36, boulevard Armand-Rousseau.

Cette fois, dame Fortune, la capricieuse, a fait risette à des riches, car ses deux nouveau favoris jouissaient déjà d'une large aisance, se payant le luxe de perdre des sommes considérables à l'hippodrome Henry-de-Monpezat.

Les audiences du Gouverneur Général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 mars 1942)

HANOI, 6 Mars. — L'Amiral Decoux a reçu le 6 Mars ... et enfin le Docteur Dang-V.-Lac, président du Cercle sportif annamite, vice-président de la Société des courses de Hanoï. (Arip)

23 avril 1942
Commission de toisage des chevaux de course
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1942, p. 490)

Membre suppléant :. Hoàng-nhu-Ngoc, membre de la Société des courses de Hanoï.

Désignations

11 octobre 1944

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1944, p. 1130-1131)

M. Pujol, délégué titulaire de la Société des Courses de Hanoï, est désigné pour faire partie de la Commission de toisage des chevaux de course, en remplacement de M. Giraud.

M^e Bui tuong Chiêu, délégué suppléant de la Société des Courses de Hanoï, est désigné pour faire partie de la même Commission en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Hoàng-nhu-Ngoc.

Arrêté n° 1109

28 octobre 1944

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1944, p. 1123-1124)

La Société des Courses de Hanoï est autorisée à organiser sur son hippodrome, suivant les programmes annexés au présent arrêté, trois réunions hippiques les 29 Octobre, 1^{er} et 12 Novembre 1944.

Est accordée à la Société intéressés l'autorisation d'effectuer le pari-mutuel pendant ces réunions, à condition de l'effectuer elle-même. Les opérations seront faites sur le Champ de Courses, en présence en présence et sous le contrôle d'un délégué du Résident Supérieur et de deux délégués du Service du Trésor.

Pour faire face à ses frais d'administration, la Société des Courses de Hanoï effectuera, sur la masse des sommes versées au pari-mutuel, un prélèvement de 8 % (huit pour cent), indépendamment du prélèvement sans affectation spéciale au profit du Budget Local et des prélèvements réglementaires en faveur des œuvres d'assistance ou de bienfaisance, de l'élevage, de l'éducation physique et des sports, de l'enseignement agricole et de l'encouragement à l'agriculture, du « Secours national » et des œuvres d'assistance concernant les Français d'Indochine, le tout sous réserve des modifications qui pourraient être prescrites par le Gouverneur Général.
